

RAPPORT ANNUEL

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service



EXERCICE 2024

EAU POTABLE

SOMMAIRE

1. Les caractéristiques techniques du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2 Les membres du Comité Syndical	5
1.3 Les membres du bureau	6
1.4 Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.5 Prélèvements sur les ressources en eau.....	8
1.5.1 répartition des prélèvements	12
1.5.2 Le linéaire de réseau	13
1.6.2 Production 2024	17
1.6.4 Variation production 2022/2023 (V1).....	18
1.7 Les importations ou achats d'eaux traitées (V2)	20
1.8 Les exportations ou ventes d'eaux traitées (V3)	20
1.9 Les volumes consommés comptabilisés par les abonnés domestiques et non domestiques en 2024 (V7).....	21
1.12 Les volumes consommés autorisés (V6)	21
1.13 Les Eaux traitées	22
2. Tarification de l'eau et recettes du service	23
2.2 Facture d'eau type.....	26
2.3 Les recettes d'exploitation du SD2V issues des comptes administratifs.....	31
3.1 La qualité de l'eau distribuée	32
3.2 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	33
3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	36
3.4 Les indicateurs de performance du réseau.....	38
3.5 Le rendement du réseau de distribution.....	38
3.6 L'indice linéaire des volumes non comptés.....	39
3.7 L'indice linéaire de pertes en réseau.....	39
3.8 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	40
3.9 Indicateurs supplémentaires calculés mais non obligatoires pour le Syndicat qui n'a pas de Commission Consultative des Services Publics (CCSP).....	40
3.10 tableau récapitulatif des indicateurs	42
4.1 les branchements en plomb	43
4.2 les montants financiers	43
4.3 l'état de la dette du service.....	43

4.4 les amortissements	43
5. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau ..	44
5.1 les abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	44
6. Les annexes	45
6.1 récapitulatif des fermetures et réouverture de compteurs en 2024	45
6.2 le renouvellement des compteurs de 2024.....	46
6.3 Quelle eau buvez-vous ?	46

1. Les caractéristiques techniques du service

1.1. Présentation du territoire desservi

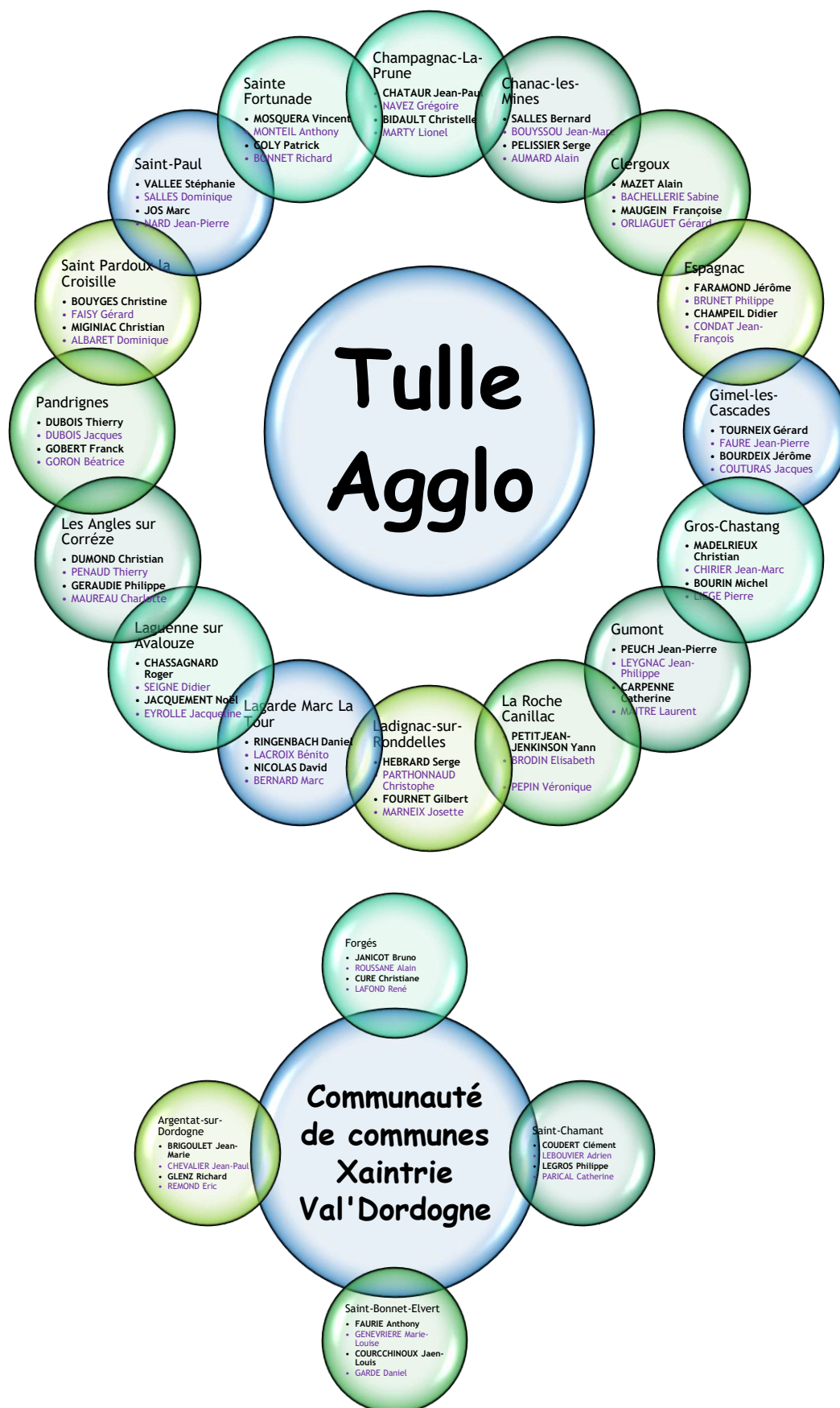
Nom de la collectivité et entité de gestion : SYNDICAT DES EAUX DES DEUX VALLEES. C'est un établissement public géré comme un service à caractère industriel et commercial (SPIC) en charge de la production, du traitement et de la distribution d'eau potable (article L2224-11 du Code Général des collectivités territoriales). En tant qu'établissement public, le Syndicat est une personne dotée de la personnalité morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière sous le contrôle de l'Etat. Le Syndicat est autonome, organisé en Comité Syndical avec un Président et des Vice-Présidents, et dispose d'un budget propre.

- **22 communes desservies :** ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, CHAMAPGNAC-LA-NOAILLE, CHAMPAGNAC-LA-PRUNE, CHANAC-LES-MINES, CLERGOUX, ESPAGNAC, FORGES, GIMEL-LES-CASCADES, GROS-CHASTANG, GUMONT, LA ROCHE-CANILLAC, LADIGNAC-SUR-RONDELLES, LAGARDE-MARC-LA-TOUR, LAGUENNE-SUR-AVALOUZE, LES ANGLES-SUR-CORREZE, MARCILLAC-LA-CROISILLE, PANDRIGNES, SAINT-BONNET-ELVERT, SAINT-CHAMANT, SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE, SAINT-PAUL, SAINTE-FORTUNADE réparties sur 2 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération : la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières pour Champagnac-la-Noaille et

Marcillac-la-Croisille et la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne pour Argentat-sur-Dordogne, Forgés, Saint-Bonnet-Elvert et Saint-Chamant et la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo pour les 16 autres territoires.

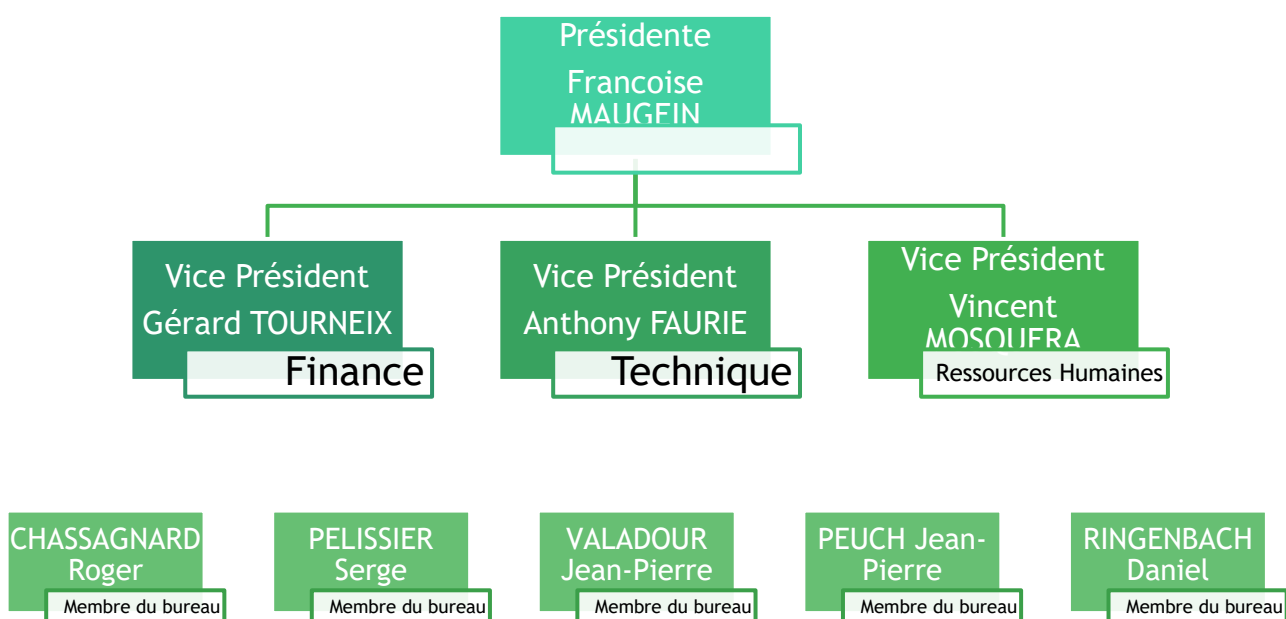
- **Mode de gestion du service** : le service est exploité en régie directe et une assistance technique pour la production d'eau sur la Communes de Laguenne-sur-Avalouze.
- **Les compétences liées au service** : Production, Traitement, Distribution, Gestion des abonnés et de la Facturation.
- **Existence ou pas d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** : non
Obligation pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants

1.2 Les membres du Comité Syndical





1.3 Les membres du bureau



1.4 Nombre d'abonnés et population desservie

En 2024, le SD2V a desservi 6 717 abonnés, représentant une population estimée de 9847 habitants au 31/12/2024 (pour la commune de Marcillac la Croisille et Saint Bazile de la Roche le service a fait une estimation de la population desservie, car le SD2V ne dessert que certains villages en eau potable).

La répartition des abonnés domestiques et non domestiques par commune est la suivante :

Communes	Nombre abonnés en 2023	Nombre abonnés en 2024	Variation
Argentat-sur-Dordogne	132	132	0,00%
Champagnac-la-Noaille	227	225	-0,88%
Champagnac-la-Prune	168	176	4,76%
Chanac-les-Mines	308	307	-0,32%
Clergoux	333	333	0,00%
Espagnac	273	275	0,73%
Forgès	248	240	-3,23%
Gimel-les-Cascades	465	474	1,94%
Gros-Chastang	193	195	1,04%
Gumond	97	98	1,03%
La Roche-Canillac	193	199	3,11%
Ladignac-sur-Rondelles	223	222	-0,45%
Lagarde-Marc-la-Tour	605	605	0,00%
Laguenne-sur-Avalouze	912	912	0,00%
Les Angles-sur-Corrèze	70	71	1,43%
Marcillac-la-Croisille	151	152	0,66%
Pandrignes	119	121	1,68%
Saint-Bonnet-Elvert	203	204	0,49%
Saint-Chamant	350	348	-0,57%
Saint-Pardoux-la-Croisille	194	195	0,52%
Saint-Paul	166	170	2,41%
Sainte-Fortunade	1062	1063	0,09%
	6692	6717	0,66%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,57 abonnés/km au 31/12/2024.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,46 habitants/abonné au 31/12/2024.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 60.9 m3/abonné (166 Litres/Jour/Abonne).

1.5 Prélèvements sur les ressources en eau

Le SD2V a prélevé 580 325 m³ pour l'exercice 2024.

Ressource et implantation	Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation
station orliaguet	Captage d'Orliaguet 3 - Bois d'Urlan	souterraine	24288	26904	9,72%
	Captage d'Orliaguet 2 - La Chastre	souterraine			
	Captage d'Orliaguet 3 prime	souterraine			
	Captage d'Orliaguet 4	souterraine			
	Captage d'Orliaguet 1 - Borie	souterraine			
Le Breuil	Forage du Breuil 2	souterraine	16377	10666	-53,54%
	Forage du Breuil 1	souterraine	25183	20096	-25,31%
Station Ampinat	Captage Les Bussièrès Ampinat	souterraine	5755	4908	-17,26%
Station Riou Blanquet	Captage de Chancelade	souterraine	47610	34191	-39,25%
	Forage de Rabes	souterraine	4607	686	-571,57%
	Forage F4	souterraine	5008	2285	-119,17%
	Forage F7	souterraine	0	0	
Station des Chazeaux	Pompier	souterraine	29159	40242	27,54%
Sation du Bourg	Captage Les Cents Ecus	souterraine	28926	31087	6,95%
Station les Plaines	Captage Chastanet nouveau	souterraine	28848	39485	26,94%
	Forage Chastanet	souterraine			
	Captage Chastanet ancien	souterraine			

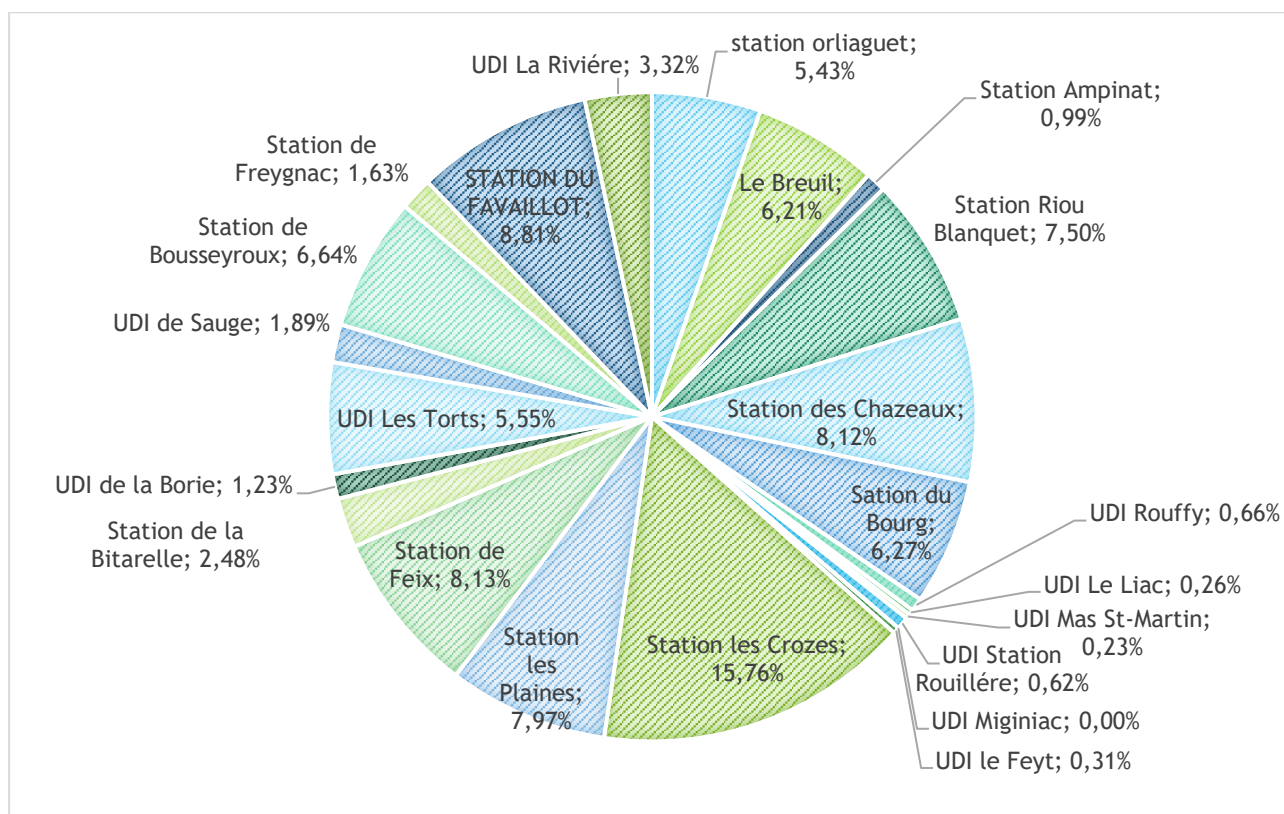
STATION du Brouillat	Prise d'eau sur le ruisseau de Boussac (La Cascade)	superficielle	60451	45969	-31,50%
UDI Les Torts	Captage de peyrerie	souterraine	27283	27503	0,80%
UDI de Sauge	Captage de Sauge	souterraine	10258	9350	-9,71%
UDI Rouffy	Captage Le Rouffy (les Sagnoux)	souterraine	3575	3263	-9,56%
	Captage de Futijeanne	souterraine	0	0	0,00%
UDI Le Liac	Captage La Dague (Le Liac)	souterraine	1228	1287	4,58%
UDI Mas St-Martin	Captage des Renaudets	souterraine	1359	1151	-18,07%
UDI Station Rouillère	Captage de Bourland 2 (aval)	souterraine	2575	3086	16,56%
	Captage de Bourland 1 (amont)	souterraine			
UDI Miginiac	Captage de Miginiac 1	souterraine	0	0	0,00%
	Miginiac 2	souterraine			
UDI le Feyt	Captage de Feyt	souterraine	1364	1560	12,56%
Station du Morel	Prise d'eau sur le Morel (Malèze)	superficielle	40304	38652	-4,27%
Station de Feix	Puits de Feix	souterraine	33789	40291	16,14%
Station de la Bitarelle	Forage de Coufignier	souterraine	4215	3322	-26,88%
	Captage Labitarelle 1	souterraine	7468	8961	16,66%
	Captage Labitarelle 2	souterraine			
	Captage Labitarelle 3	souterraine			
Station les Crozes	Forage d'Aigueperse	souterraine	45721	46996	2,71%
	Forage des Crozes	souterraine	27669	31140	11,15%
UDI de la Borie	Forage de Chanteloube	souterraine	5543	6088	8,95%
	Chanteloube aval	souterraine			

	Chanteloube amont	souterraine			
Station de Bousseyrourx	Forage des Carrières (Bousseyrourx)	souterraine	43758	32930	-32,88%
	Bousseyrourx Aval Lachaud	souterraine			
	Bousseyrourx amont Lachaud	souterraine			
Station de Freygnac	Forage de Freygnac F1	souterraine	7521	8090	7,03%
	Forage de Freygnac F2	souterraine			
Station de Favaiilot	Forage Puy Chautrou	souterraine	14946	6766	-120,90%
	Captage de Trieux	souterraine	24569	36889	33,40%
	Captage de Mechaussie Droite C1	souterraine			
	Captage de Mechaussie Gauche C2	souterraine			
UDI La Rivière	La Rivière	souterraine	15894	16481	3,56%
			595251	580325	-2,57%

Le pourcentage des eaux souterraines (hors Station du Morel et Station de La Brouillat) dans le volume prélevé est : 85.42 %

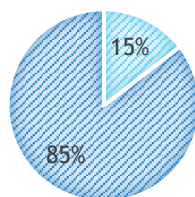
Volume total prélevé en m ³		répartition en m3	répartition en % de la ressource		répartition des ressources en m3	répartition en % des ressources
580325	eau de surface	84621	14,58%	Prise d'eau sur le ruisseau de Boussac (La Cascade)	45969	54,32%
				Prise d'eau sur le Morel (Malèze)	38652	45,68%
	eau souterraine	495704	85,42%	Station Orliaguet	26904	5,43%
				Le Breuil	10666	6,21%
					20096	
				Station Ampinat	4908	0,99%
				Station Riou Blanquet	34191	7,50%
					686	
					2285	
					0	
				Station des Chazeaux	40242	8,12%
				Station du Bourg	31087	6,27%
				UDI Rouffy	3263	0,66%
					0	
				UDI Le Liac	1287	0,26%
				UDI Mas St-Martin	1151	0,23%
				UDI Station Rouillère	3086	0,62%
				UDI Miginiac	0	0,00%
				UDI le Feyt	1560	0,31%
				Station les Crozes	31140	15,76%
					46996	
				Station les Plaines	39485	7,97%
				Station de Feix	40291	8,13%
				Station de la Bitarelle	3322	2,48%
					8961	
				UDI de la Borie	6088	1,23%
				UDI Les Torts	27503	5,55%
				UDI de Sauge	9350	1,89%
				Station de Bousseyroux	32930	6,64%
				Station de Freygnac	8090	1,63%
				STATION DU FAVAILLOT	6766	8,81%
					36889	
				UDI La Rivière	16481	3,32%

1.5.1 répartition des prélèvements



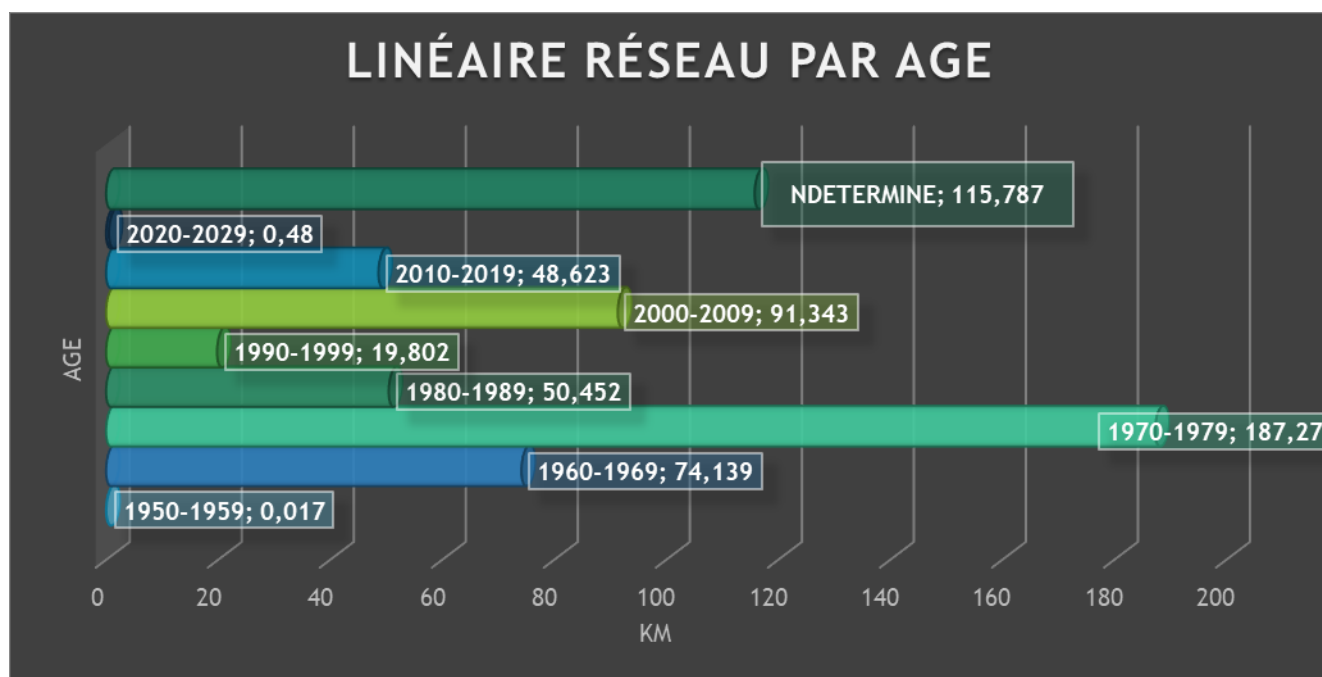
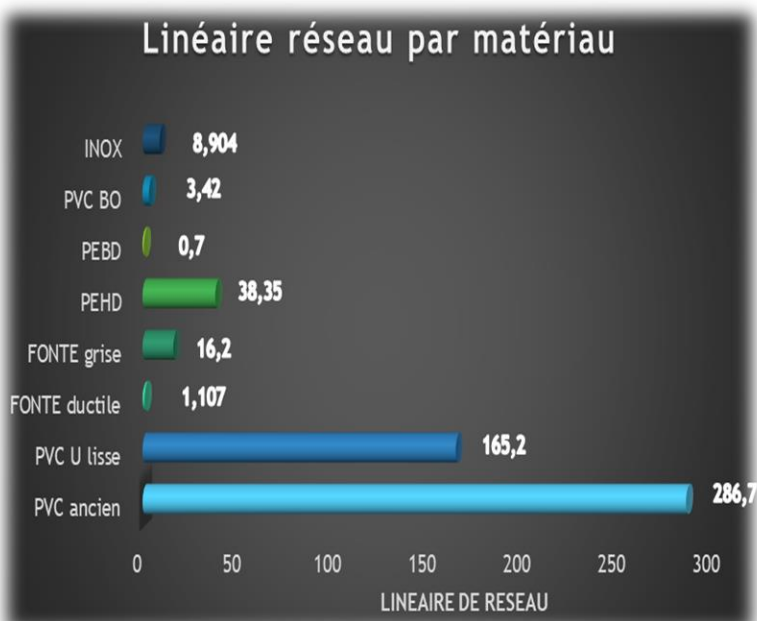
REPARTITION DES EAUX

■ eau de surface ■ eau souterraine



1.5.2 Le linéaire de réseau

COMMUNES	km
ESPAGNAC	31
SAINT PAUL	23
PANDRIGNES	19
FORGES	27
SAINT CHAMANT	29
SAINT BAZILE DE LA ROCHE	13
LADIGNAC SUR RONDELLES	18
SAINT BONNET ELVERT	28
MARC LA TOUR	18
SAINT BONNET AVALOUZE	14
CLERGOUX	27
MARCILLAC LA CROISILLE	6
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	23
LA ROCHE CANILLAC	9
SAINT PARDOUX LA CROISILLE	24
GUMOND	12
GROS CHASTANG	16
CHAMPAGNAC LA PRUNE*	22
GIMEL LES CASCADES	45
LES ANGLES SUR CORREZE	10
SAINTE FORTUNADE	114
LAGUENNE SUR AVALOUZE	34
CHANAC LES MINES	30
LARGARDE-ENVAL	43
TOTAL	635



1.6 La production

Le Syndicat gère 25 stations de traitement

COMMUNES	NOM DE LA STATION	TYPE DE TRAITEMENT
SAINT PAUL	Station les Crozes	Reminéralisation
SAINT BONNET AVALOUZE	UDI de la Borie	
SAINT BONNET ELVERT	Station de Bousseyroux	Reminéralisation
SAINT BAZILE DE LA ROCHE	Station de Freygnac	Reminéralisation
LARGARDE ENVAL	Station de Favaillet	Reminéralisation
GIMEL-LES-CASCADES	station orliaguet	Reminéralisation
	Le Breuil	Reminéralisation
SAINTE-FORTUNADE	Station Ampinat	Reminéralisation
	Station Riou Blanquet	Reminéralisation
	Station des Chazeaux	Reminéralisation
	Sation du Bourg	Reminéralisation
CHANAC LES MINES	Station les Plaines	Reminéralisation
LAGUENNE	STATION du Brouillat	Traitement complet
	UDI Les Torts	Désinfection
	UDI de Sauge	Désinfection
CHAMPAGNAC LA PRUNE	UDI Rouffy	Désinfection
	UDI Le Liac	Désinfection
	UDI Mas St-Martin	Désinfection
	UDI Station Rouillère	Désinfection
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	UDI Miginiac	
	UDI le Feyt	Désinfection
CLERGOUX	Station du Morel	Ultrafiltration
	Station de Feix	Reminéralisation
GROS-CHASTANG	Station de la Bitarelle	Reminéralisation
ESPAGNAC	UDI La Rivière	Désinfection

1.6.1 Les ressources et ouvrages dans chaque commune du Syndicat des Eaux des Deux Vallées

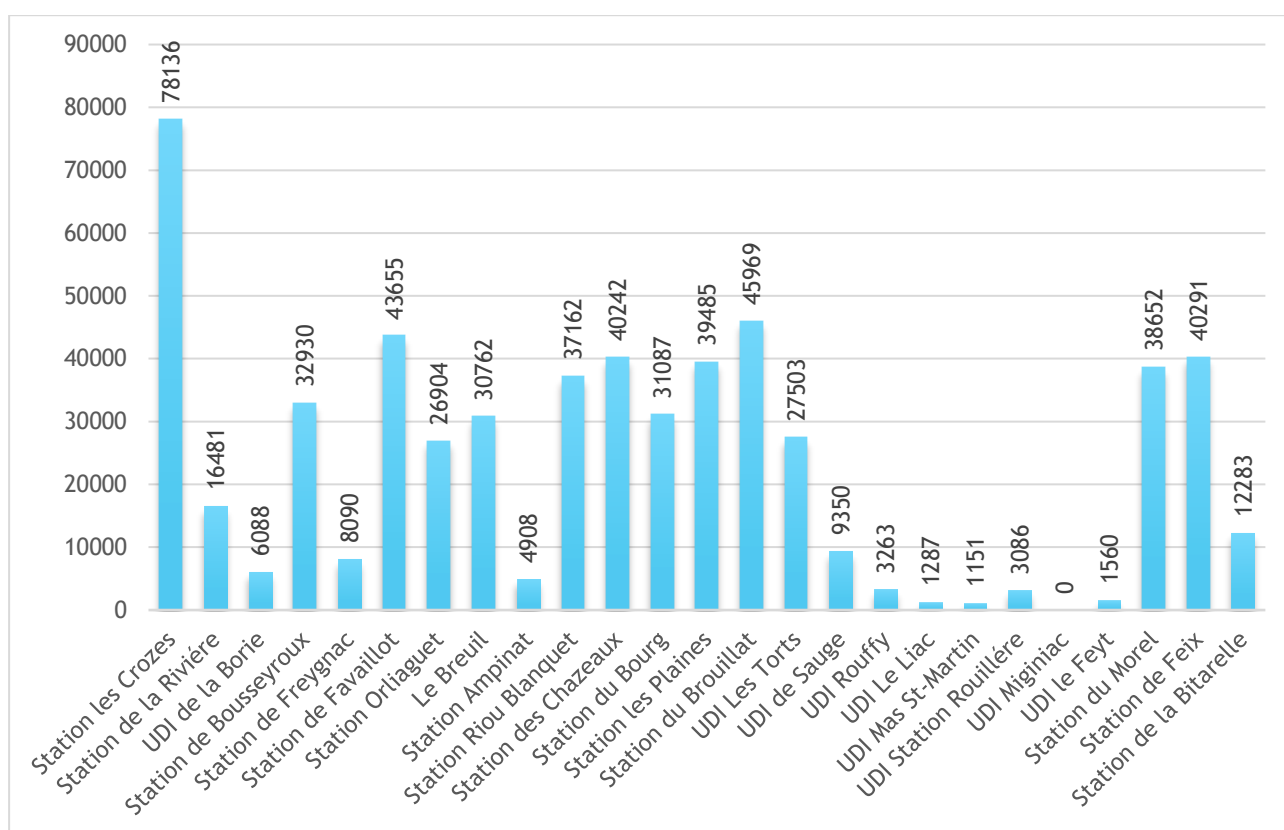
COMMUNE DE CHANAC LES MINES	COMMUNE DE GROS-CHASTANG
STATION/SURPRESSEUR/RESERVOIR LES PLAINE	CAPTAGE DE LA BITARELLE
RESERVOIR DE LACHEZE	FORAGE DE COUFINIER
RESERVOIR DE POUGEOL	STATION/SURPRESSEUR LABITARELLE
FORAGE DE CHASTANET	POMPAGE DE LA COULANGE
CAPTAGE DE PEGERIE ANCIEN	RESERVOIR DE LABITARELLE
CAPTAGE DE PEGERIE NOUVEAU	
	COMMUNE DE LAGUENNE-SUR-AVALOUSE
COMMUNE DE SAINTE-FORTUNADE	FORAGE DE CHANTELOUBE
CAPTAGE DE BUSSIERE AMPINAT	RESERVOIR DU BOURG
STATION AMPINAT	RESERVOIR BECH HAUT
RESERVOIR AMPINAT	RESERVOIR BECH BAS
CAPTAGE D'EMBESSE	CAPTAGES DE PEYRERIE
CAPTAGE DE CENT ECUS	RESERVOIR DES TORTS
STATION DU BOURG	RESERVOIR DU PUY LACROIX
RESEVOIR DU BOURG	CAPTAGE DE SAUGE
FORAGE DE RABES	STATION DE POMPAGE DE SAUGE
FORAGE DE CLAIREFAGE	PRISE D'EAU DE BOUSSAC
CAPTAGE DE CHANCELADE	STATION DE LA BROUILLAT
STATION/POMPAGE RIOU BLANQUET	RESERVOIR DE LA BROUILLAT
RESERVOIR DE MAZAN	RESERVOIR DU CHAMBON
RESERVOIR IME	
CAPTAGE DE POMPIER	COMMUNE SAINT-BONNET-ELVERT
STATION DES CHAZEUX	FORAGE DE BOUSSEYROUX
RESERVOIR DES CHAZEUX	CAPTAGE DE BOUSSEYROUX
RESERVOIR DU MAS	STATION/POMPAGE DE BOUSSEYROUX
RESERVOIR DE PUY DES ROCHES	RESERVOIR SAINT-BONNET-ELVERT
COMMUNE DE LAGARDE-ENVAL	COMMUNE DE SAINT-BAZILE-LA-ROCHE
FORAGE DU PUY CHAUTROU	FORAGES DE FREYGNAC (2)
CAPTAGE DU TRIEUX	STATION/SURPRESSEUR DE FREYGNAC
CAPTAGE DE LA MECHAUSSIE 1 (AVAL)	RESERVOIR DE SAINT-BAZILE-DE-LA-ROCHE
CAPTAGE DE LA MECHAUSSIE 2 (AMONT)	
STATION/SURPRESSEUR DU FAVAILLOT	COMMUNE DE SAINT-PAUL
POMPAGE DU TRIEUX	FORAGE DES CROZES
RESERVOIR DU FAVAILLOT	STATION DES CROZES
	RSERVOIR DES CROZES
COMMUNE DE GIMEL-LES-CASCADES	SURPRESSEUR PIERREFITTE
CAPTAGE D'ORLIAGUET 1, 2, 3, 3' ET 4	
STATION/POMPAGE D'ORLIAGUET	COMMUNES DE PANDRIGNES
RESERVOIR D'ORLIAGUET	FORAGE AIGUEPERSE
RESERVOIR DE MAINCHON	
FORAGE DU BREUIL F1 ET F4	COMMUNES DE LADIGNAC-SUR-RONDELLES
STATION/POMPAGE DU BREUIL	RESERVOIR DE LADIGNAC-SUR-RONDELLES
RESRVOIR D'URLAN	
	COMMUNES DE MARC-LA-TOUR
	POMPAGE MARC-LA-TOUR
	RESEVOIRS MARC-LA-TOUR

1.6.2 Production 2024

COMMUNES	NOM DE LA STATION	TYPE DE TRAITEMENT	VOLUME
SAINT PAUL	Station les Crozes	Reminéralisation	78136
ESPAGNAC	Station de la Rivière	Désinfection	16481
SAINT BONNET AVALOUZE	UDI de la Borie		6088
SAINT BONNET ELVERT	Station de Bousseyroux	Reminéralisation	32930
SAINT BAZILE DE LA ROCHE	Station de Freygnac	Reminéralisation	8090
LARGARDE ENVAL	Station de Favaillet	Reminéralisation	43655
GIMEL-LES- CASCADES	Station Orliaguet	Reminéralisation	26904
	Le Breuil	Reminéralisation	30762
SAINTE-FORTUNADE	Station Ampinat	Reminéralisation	4908
	Station Riou Blanquet	Reminéralisation	37162
	Station des Châteaux	Reminéralisation	40242
	Station du Bourg	Reminéralisation	31087
CHANAC LES MINES	Station les Plaines	Reminéralisation	39485
LAGUENNE	Station du Brouillat	Traitement complet	45969
	UDI Les Torts	Désinfection	27503
	UDI de Sauge	Désinfection	9350
CHAMPAGNAC LA PRUNE	UDI Rouffy	Désinfection	3263
	UDI Le Liac	Désinfection	1287
	UDI Mas St-Martin	Désinfection	1151

	UDI Station Rouillère	Désinfection	3086
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	UDI Miginiac		0
	UDI le Feyt	Désinfection	1560
CLERGOUX	Station du Morel	Ultrafiltration	38652
	Station de Feix	Reminéralisation	40291
GROS-CHASTANG	Station de la Bitarelle	Reminéralisation	12283

1.6.3 Répartition de la Production 2024



1.6.4 Variation production 2022/2023 (V1)

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation
Captage d'Orliaguet 3 - Bois d'Urlan	souterraine	24288	26904	9,72%
Captage d'Orliaguet 2 - La Chastre	souterraine			
Captage d'Orliaguet 3 prime	souterraine			
Captage d'Orliaguet 4	souterraine			
Captage d'Orliaguet 1 - Borie	souterraine			
Forage du Breuil 2	souterraine	16377	10666	-53,54%
Forage du Breuil 1	souterraine	25183	20096	-25,31%
Captage Les Bussières Ampinat	souterraine	5755	4908	-17,26%
Captage de Chancelade	souterraine	47610	34191	-39,25%
Forage de Rabes	souterraine	4607	686	-571,57%
Forage F4	souterraine	5008	2285	-119,17%
Forage F7	souterraine	0	0	
Pompier	souterraine	29159	40242	27,54%
Captage Les Cents Ecus	souterraine	28926	31087	6,95%
Captage Chastanet nouveau	souterraine	28848	39485	26,94%
Forage Chastanet	souterraine			
Captage Chastenet ancien	souterraine			
Prise d'eau sur le ruisseau de Boussac (La Cascade)	superficielle	60451	45969	-31,50%
Captage de peyrerie	souterraine	27283	27503	0,80%
Captage de Sauge	souterraine	10258	9350	-9,71%
Captage Le Rouffy (les Sagnoux)	souterraine	3575	3263	-9,56%
Captage de Futijeanne	souterraine	0	0	
Captage La Dague (Le Liac)	souterraine	1228	1287	4,58%
Captage des Renaudets	souterraine	1359	1151	-18,07%
Captage de Bourland 2 (aval)	souterraine	2575	3086	16,56%
Captage de Bourland 1 (amont)	souterraine			
Captage de Miginiac 1	souterraine	0	0	
Miginiac 2	souterraine			
Captage de Feyt	souterraine	1364	1560	12,56%
Prise d'eau sur le Morel (Malèze)	superficielle	40304	38652	-4,27%
Puits de Feix	souterraine	33789	40291	16,14%
Forage de Coufignier	souterraine	4215	3322	-26,88%
Captage Labitarelle 1	souterraine	7468	8961	16,66%
Captage Labitarelle 2	souterraine			
Captage Labitarelle 3	souterraine			
Forage d'Aigueperse	souterraine	45721	46996	2,71%
Forage des Crozes	souterraine	27669	31140	11,15%
Forage de Chanteloube	souterraine	5543	6088	8,95%
Chanteloube aval	souterraine			

Chanteloube amont	souterraine			
Forage des Carrières (Bousseyroux)	souterraine	43758	32930	-32,88%
Bousseyroux Aval Lachaud	souterraine			
Bousseyroux amont Lachaud	souterraine			
Forage de Freygnac F1	souterraine	7521	8090	7,03%
Forage de Freygnac F2	souterraine			
Forage Puy Chautrou	souterraine	14946	6766	-120,90%
Captage de Trieux	souterraine	24569	36889	33,40%
Captage de Mechaussie Droite C1	souterraine			
Captage de Mechaussie Gauche C2	souterraine			
La Rivière	souterraine	15894	16481	3,56%

Le SD2V a produit 580 325 m³ pour l'exercice

1.7 Les importations ou achats d'eaux traitées (V2)

Fournisseurs	Volumes achetés 2023 (m ³)	Volumes achetés 2024 (m ³)
SAUR Argentat Compteur Chadiot	48786	44485
Communes Albussac compteur Chastre	1333	1094
Syndicat du Puy Des Fourches-Vézère Chanac (La Montane)	107	27
Syndicat du Puy Des Fourches-Vézère Chanac (Tulle)	68	75
Commune Le Jardin	412	552
Commune Lafage sur Sombre	287	312
Syndicat du Puy Des Fourches-Vézère compteur Lallé	1654	3144

1.8 Les exportations ou ventes d'eaux traitées (V3)

Fournisseurs	Volumes vendus en 2023 (m ³)	Volumes vendus en 2024 (m ³)
Communes de Saint-Sylvain	10577	9564
Commune Albussac compteur "Les Aiguilles"	129	147

1.9 Les volumes consommés comptabilisés par les abonnés domestiques et non domestiques en 2024 (V7)

Ce sont les volumes issus de relevés des compteurs d'eau des abonnés (y compris volumes du siège du Syndicat et de tous les cimetières).

Abonnés	Volume consommé en 2023 (m ³)	Volume consommé en 2024 (m ³)	Variation en %
Domestique et non domestiques	459 098	406 747	-11,40%

1.10 Les volumes facturés = vendus au cours de l'exercice

Les volumes facturés prennent en compte les déductions de volumes suite à des incidents de consommations (fuites chez les particuliers).

Abonnés	Volume consommé en 2023 (m ³)	Volume consommé en 2024 (m ³)	Variation en %
Domestique et non domestiques	462 366	401 639	-13,13%

1.11 Autres volumes

	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	800	800	0%
Volume de service (V9)	5735	7269	21%

1.12 Les volumes consommés autorisés (V6)

Ils représentent la somme des volumes comptabilisés (V7), consommés sans comptage (V8) et de services (V9)

	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	462633	409639	-12,94%

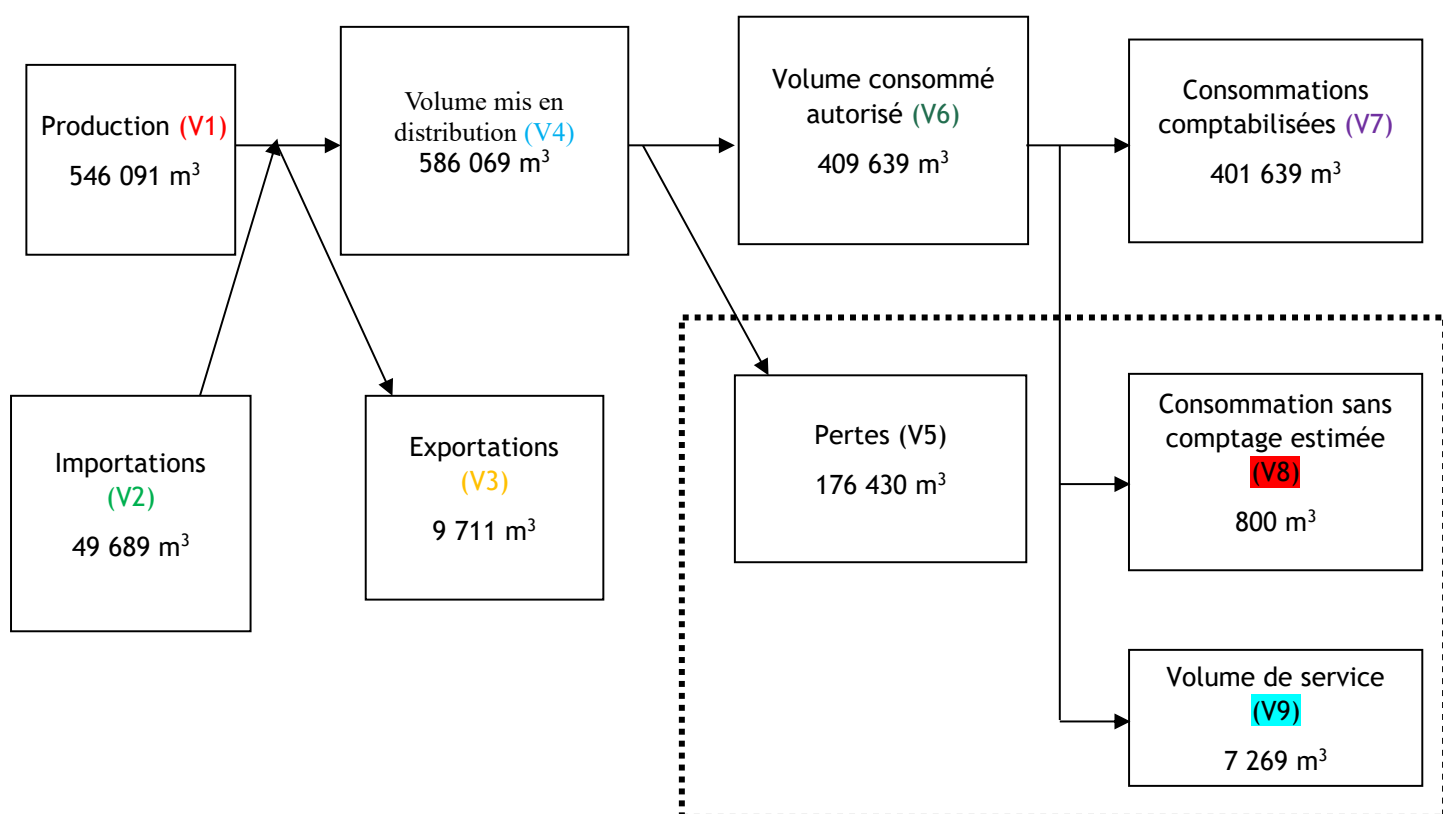
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du SD2V est de 635 km au 31/12/2024.

1.13 Les Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.

La somme des volumes produits (V1) et des volumes achetés (importations) (V2) moins les volumes vendus (exportations) (V3) constitue les volumes mis en distribution (V4).



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Les tarifs et les modalités de tarification

Le Syndicat applique 2 modes de tarification en lien avec les services rendus à ses usagers, les taxes et redevances applicables au service :

- les tarifs en lien avec les usagers permanents du service :

- La facture d'eau

- Une facture annuelle comportant la part fixe relative à l'abonnement annuel payable d'avance amputé de 15€ TTC.

- Une facture comportant une part proportionnelle à la consommation de l'abonné avec les taxes et redevances correspondantes avec restant de la part fixe.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation de la consommation est effectuée avec une fréquence annuelle.

La montant de la redevance pollution domestique est fixée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la redevance prélèvement est fixée par le Syndicat.

L'assujettissement à la TVA est obligatoire, le Syndicat comptant plus de 3 000 habitants.

- Les tarifs des services à l'acte :

Ce sont les actes ou prestations assurés par le SD2V

- les branchements

- les ouvertures et fermetures de compteurs

- les remplacements de compteurs gelés

- les réparations suite à des coupures de conduites....

Le Syndicat a mis en place des tarifs pour les frais d'accès au service.

Références pour les tarifs de la facture d'eau :

Délibération D2025/11 comité syndical du 28 février 2025 fixant les tarifs eau 2024/2025 et la délibération D2024/37 comité syndical du 21 novembre 2024 fixant le tarif d'abonnement 2025.

Année 2024

		Prix de base en € / m3		TAXES EN € / m3				Abonnement / Part fixe		Prix final arrondi TTC en €/m3 Hors Abonnement	
		Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)	Prélèvement sur la ressource en eau		Lutter contre la pollution domestique (LPP)		Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)	Pour usage non- assujetti LDP*	Pour usage assujetti LDP*
				Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)	Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)				
Les Angles sur Corrèze	Le m3	1,620	1,709	0,053	0,056	0,330	0,348			1,765	2,113
Abonnement	Par an							91,98	97,04		
Gimel les Cascades	Le m3	1,420	1,498	0,053	0,056	0,330	0,348			1,554	1,902
Abonnement	Par an							93,41	98,55		
Chanac les Mines	Le m3	1,540	1,625	0,053	0,056	0,330	0,348			1,681	2,029
Abonnement	Par an							91,37	96,40		
Laguenne-sur-Avalouze	Le m3	1,400	1,477	0,053	0,056	0,330	0,348			1,533	1,881
Abonnement	Par an							99,93	105,43		
Sainte-Fortunade	Le m3	1,530	1,614	0,053	0,056	0,330	0,348			1,670	2,018
Abonnement	Par an							94,75	99,96		
Forgès	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Ladignac-sur-Rondelles	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Marc la Tour	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Pandrignes	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Espagnac	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Saint-Paul	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Saint Bazile de la Roche	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Saint Chamant	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Saint Bonnet Elvert	Le m3	1,500	1,583	0,053	0,056	0,330	0,348			1,638	1,987
Abonnement	Par an							115,32	121,66		
Saint Bonnet Avalouze	Le m3	1,660	1,751	0,053	0,056	0,330	0,348			1,807	2,155
Abonnement	Par an							112,33	118,51		
Lagarde Enval	Le m3	1,320	1,393	0,053	0,056	0,330	0,348			1,449	1,797
Abonnement	Par an							91,37	96,40		
Champagnac la Noaille	Le m3	1,800	1,899	0,053	0,056	0,330	0,348			1,955	2,303
Abonnement	Par an							116,15	122,54		
Marcillac la Croisille	Le m3	1,800	1,899	0,053	0,056	0,330	0,348			1,955	2,303
Abonnement	Par an							116,15	122,54		
Clergoux	Le m3	1,800	1,899	0,053	0,056	0,330	0,348			1,955	2,303
Abonnement	Par an							116,15	122,54		
Gumont	Le m3	1,800	1,899	0,053	0,056	0,330	0,348			1,955	2,303
Abonnement	Par an							116,15	122,54		
Saint Pardoux la Croisille	Le m3	1,800	1,899	0,053	0,056	0,330	0,348			1,955	2,303
Abonnement	Par an							116,15	122,54		
La Roche Canillac	Le m3	1,800	1,899	0,053	0,056	0,330	0,348			1,955	2,303
Abonnement	Par an							116,15	122,54		
Champagnac la Prune	Le m3	1,240	1,308	0,053	0,056	0,330	0,348			1,364	1,712
Abonnement	Par an							99,12	104,57		
Gros Chastang	Le m3	1,230	1,298	0,053	0,056	0,330	0,348			1,354	1,702
Abonnement	Par an							98,41	103,82		

Année 2025

		Prix de base en € / m3		TAXES EN € / m3						Abonnement / Part fixe		Prix final arrondi TTC en €/m3 Hors Abonnement
		Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)	Prélèvement sur la ressource en eau		Consommation en eau potable		Performance des réseaux d'eau potable avec coefficient de modulation		Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)	
				Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)	Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)	Hors TVA	Avec TVA (taux: 5,5%)			
Les Angles sur Corrèze	Le m3	2,060	2,173	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,641
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Gimel les Cascades	Le m3	1,860	1,962	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,430
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Chanac les Mines	Le m3	2,000	2,110	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,577
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Laguette-sur-Avalouze	Le m3	1,890	1,994	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,461
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Sainte-Fortunade	Le m3	1,990	2,099	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,567
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Forgès	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Ladignac-sur-Rondelles	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Marc la Tour	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Pandrignes	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Espagnac	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Saint-Paul	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Saint Bazile de la Roche	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Saint Chamant	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Saint Bonnet Elvert	Le m3	1,960	2,068	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,535
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Saint Bonnet Avalouze	Le m3	2,100	2,216	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,683
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Lagarde Enval	Le m3	1,810	1,910	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,377
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Champagnac la Noaille	Le m3	2,210	2,332	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,799
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Marcillac la Croisille	Le m3	2,210	2,332	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,799
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Clergoux	Le m3	2,210	2,332	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,799
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Gumont	Le m3	2,210	2,332	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,799
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Saint Pardoux la Croisille	Le m3	2,210	2,332	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,799
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
La Roche Canillac	Le m3	2,210	2,332	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,799
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Champagnac la Prune	Le m3	1,750	1,846	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,314
Abonnement	Par an									116,00	122,38	
Gros Chastang	Le m3	1,740	1,836	0,053	0,056	0,320	0,338	0,070	0,074			2,303
Abonnement	Par an									116,00	122,38	

2.2 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Les Angles sur Corrèze

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	194,40	10,69	205,09	247,2	13,596	260,796
Abonnement	91,98	5,06	97,04	116	6,38	122,38
Soit €/m ³ (base 120 m ³)	2,39	0,13	2,52	3,03	0,17	3,19
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	334,73	18,41	353,14	419,39	23,07	442,45
Prix total €/m ³ (base 120 m ³)	2,789	0,153	2,943	3,495	0,192	3,687

LES ANGLES-SUR-CORREZE

Gimel-les-Cascades

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	170,40	9,37	179,77	223,2	12,276	235,476
Abonnement	93,41	5,14	98,55	116	6,38	122,38
Soit €/m ³ (base 120 m ³)	2,20	0,12	2,32	2,83	0,16	2,98
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	311,97	17,16	329,13	395,19	21,74	416,92
Prix total €/m ³ (base 120 m ³)	2,600	0,143	2,743	3,293	0,181	3,474

GIMEL-LES-CASCADES

Chanac-les-Mines

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	184,80	10,16	194,96	240	13,2	253,2
Abonnement	91,37	5,03	96,40	116	6,38	122,38
Soit €/m ³ (base 120 m ³)	2,30	0,13	2,43	2,97	0,16	3,13
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	324,43	17,84	342,28	412,13	22,67	434,79
Prix total €/m ³ (base 120 m ³)	2,704	0,149	2,852	3,434	0,189	3,623

CHANAC-LES-MINES

LAGUENNE-SUR-AVALOUZE

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	168,00	9,24	177,24	226,8	12,474	239,274
Abonnement	99,93	5,50	105,43	116	6,38	122,38
Soit €/m3 (base 120 m3)	2,23	0,12	2,36	2,86	0,16	3,01
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	316,12	17,39	333,51	398,82	21,93	420,75
Prix total €/m3 (base 120 m3)	2,634	0,145	2,779	3,323	0,183	3,506

LAGUENNE-SUR-AVALOUZE
(HORS SAINT-BONNET-AVALOUZE)

Saintes-terruvades

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	183,60	10,10	193,70	238,8	13,134	251,934
Abonnement	94,75	5,21	99,96	116	6,38	122,38
Soit €/m3 (base 120 m3)	2,32	0,13	2,45	2,96	0,16	3,12
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	326,63	17,96	344,59	410,92	22,60	433,52
Prix total €/m3 (base 120 m3)	2,722	0,150	2,872	3,424	0,188	3,613

SAINT-FORTUNADE

Forges

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	180,00	9,90	189,90	235,2	12,936	248,136
Abonnement	115,32	6,34	121,66	116	6,38	122,38
Soit €/m3 (base 120 m3)	2,46	0,14	2,60	2,93	0,16	3,09
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	343,74	18,91	362,65	407,29	22,40	429,69
Prix total €/m3 (base 120 m3)	2,865	0,158	3,022	3,394	0,187	3,581

SAINT-PAUL / ESPAGNAC /
PANDRIGNES / SAINT-
BONNET-ELVERT / FORGES /
SAINT-CHAMANT /
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE
(SAINT-BAZILE-DE-LA-
ROCHE) / LARGARDE-MARC-
LA-TOUR (MARC-LA-TOUR)

Saint-Bonnet-Avalouze

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	199,20	10,96	210,16	252	13,86	265,86
Abonnement	112,33	6,18	118,51	116	6,38	122,38
Soit €/m3 (base 120 m3)	2,60	0,14	2,74	3,07	0,17	3,24
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	360,09	19,80	379,89	424,23	23,33	447,56
Prix total €/m3 (base 120 m3)	3,001	0,165	3,166	3,535	0,194	3,730

LAGUENNE-SUR-AVALOUZE
(SAINT-BONNET-AVALOUZE)

LAGARDE-MARC

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	158,40	8,71	167,11	217,2	11,946	229,146
Abonnement	91,37	5,03	96,40	116	6,38	122,38
Soit €/m3 (base 120 m3)	2,08	0,11	2,20	2,78	0,15	2,93
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	297,81	16,38	314,19	389,14	21,40	410,54
Prix total €/m3 (base 120 m3)	2,482	0,136	2,618	3,243	0,178	3,421

LAGARDE-MARC-LA-TOUR
(HORS MARC-LA-TOUR)

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	216,00	11,88	227,88	265,2	14,586	279,786
Abonnement	116,15	6,39	122,54	116	6,38	122,38
Soit €/m3 (base 120 m3)	2,77	0,15	2,92	3,18	0,17	3,35
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	380,88	20,95	401,83	437,54	24,06	461,60
Prix total €/m3 (base 120 m3)	3,174	0,175	3,349	3,646	0,201	3,847

CLERGOUX/CHAMPAGNAC
-LA-NOAILLE/SAINT-
PARDOUX-LA-
CROISILLE/GUMONT/LA
ROCHE-
CANILLAC/MARCILLAC-
LA-CROISILLE

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	148,80	8,18	156,98	210	11,55	221,55
Abonnement	99,12	5,45	104,57	116	6,38	122,38
Soit €/m3 (base 120 m3)	2,07	0,11	2,18	2,72	0,15	2,87
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	295,95	16,28	312,22	381,88	21,00	402,88
Prix total €/m3 (base 120 m3)	2,466	0,136	2,602	3,182	0,175	3,357

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

GROS-CHASTANG

	2024			2025		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	Montant € TTC applicable au 1er janvier
Part collectivité						
Consommation d'eau	147,60	8,12	155,72	208,8	11,484	220,284
Abonnement	98,41	5,41	103,82	116	6,38	122,38
Soit €/m3 (base 120 m3)	2,05	0,11	2,16	2,71	0,15	2,86
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressources*	6,36	0,35	6,71	6,36	0,35	6,71
Lutte contre la pollution*	39,60	2,18	41,78			
Consommation*				38,40	2,11	40,51
Performance eau potable*				8,40	0,46	8,86
Montant de la facture	294,02	16,17	310,19	380,67	20,94	401,60
Prix total €/m3 (base 120 m3)	2,450	0,135	2,585	3,172	0,174	3,347

GROS-CHASTANG

Les tarifs des services à l'acte (au 1er janvier 2021) (D2020/37)

Les tarifs des services à l'acte (au 8 septembre 2022) (D2022/21)

Les tarifs des services à l'acte (au 18 septembre 2024) (D2024/28)

Description des travaux, ouvrages et fournitures	Unité	PU HT
Préparation, Installation et replis		
Forfait d'installation pour la réalisation d'un branchement au réseau (ce forfait comprends les autorisations administratives règlementaires l'amenée et le repli du matériel)	Forfait	650,00 €
Tranchées		
Réalisation de la tranchée exécutée aux engins pour canalisations en terrain ordinaire (Profondeur jusqu'à 1,20m ; Largeur 0,6 m)	ml	8,00 €
Réalisation de la tranchée exécutée aux engins pour canalisations en terrain rocheux (Profondeur jusqu'à 1,20m ; Largeur 0,6 m)	ml	25,00 €
Canalisations		
Fourniture et pose en tranchée de canalisations en polyéthylène haute densité (PEHD), série "PN 16, Ø extérieur 25 mm, y compris grillage avertisseur	ml	7,50 €
Fourniture et pose en tranchée de canalisations en polyéthylène haute densité (PEHD), série "PN 16, Ø extérieur 32 mm, y compris grillage avertisseur	ml	8,50 €
Dispositif de branchement		
Fourniture et pose d'un dispositif de branchement sur conduite en charge ou non, comprenant percement de la conduite, fourniture et pose du collier de prise en charge, robinet bronze autobuté "¼ tour" PFA 16 bars (à prise par le dessus ou non, selon nécessités), pièces de raccord, bouche à clé, pour branchement Ø 25	u	262,50 €
Fourniture et pose d'un dispositif de branchement sur conduite en charge ou non, comprenant percement de la conduite, fourniture et pose du collier de prise en charge, robinet bronze autobuté "¼ tour" PFA 16 bars (à prise par le dessus ou non, selon nécessités), pièces de raccord, bouche à clé, pour branchement Ø 32	u	277,50 €
Compteur		
Fourniture et pose d'un compteur normalisé à horlogerie sèche et lecture directe, de type ancienne "classe C", équipé d'un clapet anti-retour de classe A, d'un robinet d'arrêt à boisseau sphérique en bronze avant compteur et d'un dispositif de purge, y compris toutes pièces de raccord DN 15 mm	u	127,50 €

Fournitures diverses		
Fourniture et pose d'un réducteur de pression réglable pour branchement individuel, y compris pièces de raccord DN 20 mm	u	103,50 €
Fourniture et pose d'un module de relève	u	33,33 €
Regard compteur		
Fourniture et pose de regards pour compteur : Regard préfabriqué en matériaux plastiques composites, renforcés, ou béton monobloc, de dimensions minimales L x l x h = 500 x 400 x 750, avec isolation, tampon antidérapant classe A15 (3,5 T)	u	202,50 €
Fourniture et pose de regards pour compteur : Regard préfabriqué en matière plastique, de type incongelable et à encombrement réduit, pour pose sous trottoir, avec tampon antidérapant classe B125 (12,5 T)	u	330,00 €
Remblaiement		
Fourniture et transport de matériaux pour assurer le comblement des tranchées : Remblai en grave 0/315 - catégorie D, y compris compactage	ml	37,00 €
Remblaiement en matériaux extraits de la fouille, y compris compactage	ml	5,00 €
Réfection de chaussée		
Enduit bicouche avec granulats 4/6 y compris chargement, transport, déchargement, compactage et entretien pendant un an, gravillon de même couleur et de même nature que celui du support existant.	m ²	11,25 €
Enduit tricouche avec granulats 4/6 y compris chargement, transport, déchargement, compactage et entretien pendant un an, gravillon de même couleur et de même nature que celui du support existant.	m ²	12,75 €
Enrobé à chaud y compris couche d'accrochage et fermeture des joints	m ³	690,00 €
Enrobé à froid	m ³	720,00 €
Réfection de trottoirs en béton de ciment dosé à 200 kg de 0,10 m d'épaisseur, chape ciment de 0,015 m.	m ²	82,50 €
Remise en place des bordures de trottoirs et des caniveaux	ml	27,00 €
Forage par Fusée		
Exécution hors rocher de forage mécanique à la fusée pneumatique, pour traverser de routes, voies ferrées ou obstacles, y compris enlèvement des déblais, remise en état des lieux, non compris fourniture de la canalisation, Pour conduites de branchement (Ø extérieur 25 mm)	ml	90,00 €
Exécution hors rocher de forage mécanique à la fusée pneumatique, pour traverser de routes, voies	ml	120,00 €

ferrées ou obstacles, y compris enlèvement des déblais, remise en état des lieux, non compris fourniture de la canalisation, Pour conduites 25 mm < Ø extérieur ≤ 63 mm		
Divers		
Tarif horaire des interventions par agent	H	25,00 €
Déplacement forfaitaire des agents (forfait par agent)	Forfait	30,00 €
Redevance pour fermeture ou réouverture compteur après résiliation	Forfait	150,00 €
Réouverture compteur aux normes	Forfait	150,00 €
Réouverture compteur + mise aux normes (devis)	Devis	150+ prix du matériel
Raccordement supérieur à 1 compteur	Devis entreprise	
Pénalité en cas de fraude (compteur déplombé, raccordement pirate...)	Forfait	1 000,00 €

Un coefficient de majoration sera appliqué en cas de dégât par des entreprises ou abonnés et en cas de vente de pièces détachées. Le prix de vente HT sera le prix d'acquisition HT du matériel par le Syndicat majoré de 33%.

2.3 Les recettes d'exploitation du SD2V issues des comptes administratifs

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 245 616,35 €	1 603 404,52 €	22,31%
<i>dont abonnements</i>	578 019,65 €	689 780,28 €	16,20%
Recettes liées aux travaux	667 596,70 €	913 624,24 €	27%
Autres recettes			
Autres produits exceptionnels		6 693,53 €	
Amortissement des subventions	159 363,58 €	167 798,43 €	5,03%
Total autres recettes			
Total des recettes	1 404 979,93 €	1 777 896,48 €	17,62%

Commentaires

Cette recette représente 56.98% du montant total des recettes d'exploitation.

La recette 2024 liée aux travaux raccordement au réseau est de 43 521.08€ HT, le SD2V a réalisé 24 branchements en 2024 :

Communes	Nombre branchement 2023	Nombre branchement 2024
Argentat-sur-Dordogne	0	0
Champagnac-la-Noaille	0	0
Champagnac-la-Prune	0	1
Chanac-les-Mines	2	0
Clergoux	2	1
Espagnac	0	3
Forgès	1	0
Gimel-les-Cascades	1	3
Gros-Chastang	1	1
Gumond	0	1
La Roche-Canillac	1	2
Ladignac-sur-Rondelles	0	0
Lagarde-Marc-la-Tour	0	1
Laguenne-sur-Avalouze	3	1
Les Angles-sur-Corrèze	0	0
Marcillac-la-Croisille	1	1
Pandrignes	1	1
Saint-Bonnet-Elvert	0	1
Saint-Chamant	1	1
Saint-Pardoux-la-Croisille	0	0
Saint-Paul	0	2
Sainte-Fortunade	2	4

3. Les indicateurs de performance

3.1 La qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au SD2V par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes
	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2024
Microbiologie	178	6	167	4
Paramètres physico-chimiques	195	12	193	20

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie	97%	98%
Paramètres physico-chimiques	94%	90%

Les non-conformités microbiologiques sont du à des problèmes de désinfection.

Les non-conformités sur les paramètres physico-chimiques sont généralement liées à l'équilibre calco-carbonique (eau généralement agressive).

3.2 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
019000253	LES BUSSIÈRES AMPINAT	ACT	20	ON	TE	15/12/2009	22/07/2003	15/12/2009	04/04/2011	80 %
019000254	CHANCELADE	ACT	28	ON	TE	26/03/2002	30/07/2003	26/03/2002	05/04/2005	80 %
019000255	EMBESSE	ACT	29	ON	TE	26/03/2002	30/07/2003	26/03/2002	05/04/2005	80 %
019000256	LES CENTS ECUS	ACT	20	ON	TE	26/03/2002	30/07/2003	26/03/2002	05/04/2005	80 %
019000260	POMPIER	ACT	100	ON	TE	15/12/2009	20/03/2009	15/12/2009	04/04/2011	80 %
019000263	FORAGE RABES	ACT	15	ON	TE	26/03/2002	30/07/2003	26/03/2002	05/04/2005	80 %
019000473	BOUSSEYROUX AMONT, LACHAUD	ACT	8	ON	TE	26/09/1997	20/10/1989	26/09/1997	14/12/1999	80 %
019000474	BOUSSEYROUX AVAL, LACHAUD	ACT	7	ON	TE	26/09/1997	20/10/1989	26/09/1997	14/12/1999	80 %
019000475	FORAGE DES CARRIÈRES (BOUSSEYROUX)	ACT	15	ON	TE	26/09/1997	20/10/1989	26/09/1997	14/12/1999	80 %
019000671	FORAGE CHANTELOUBE	ACT	33	N	EC		24/04/1986			40 %
019000675	FORAGE DE FREYGNAC F1	ACT	15	ON	TE	29/09/2001	10/08/2002	29/09/2001	10/08/2004	80 %
019000960	LA RIVIÈRE	ACT	43	ON	TE	07/02/1997	06/03/1995	07/02/1997	02/02/1998	80 %
019000965	FORAGE AIGUEPERSE	ACT	144	ON	TE	07/02/1997	26/01/1990	07/02/1997	02/02/1998	80 %
019000966	FORAGE DES CROZES	ACT	48	ON	TE	07/02/1997	06/03/1995	07/02/1997	02/02/1998	80 %
019001044	MECHAUSSIE DROITE C1	ACT	27	ON	TE	29/03/1998	04/05/1998	29/03/1998	06/09/1999	80 %
019001045	MECHAUSSIE GAUCHE C2	ACT	27	ON	TE	29/03/1998	04/05/1998	29/03/1998	06/09/1999	80 %
019001047	TRIEUX	ACT	27	ON	TE	29/03/1998	04/05/1998	29/03/1998	06/09/1999	80 %
019001048	FORAGE PUY CHAUTROU	ACT	27	ON	TE	05/04/1992	26/07/1990	05/04/1992	08/07/1997	80 %
019001097	LA DAGUE (LE LIAC)	ACT	14	ON	TE	02/10/1998	01/05/2001	02/10/1998	18/02/2005	80 %
019001099	BOURLAND 1 (AMONT)	ACT	3	ON	TE	02/10/1998	01/05/2001	02/10/1998	18/02/2005	80 %
019001100	BOURLAND 2 (AVAL)	ACT	2	ON	TE	02/10/1998	01/05/2001	02/10/1998	18/02/2005	80 %
019001103	RENAUDETS	ACT	8	ON	TE	02/10/1998	01/05/2001	02/10/1998	18/02/2005	80 %
019001105	FUTIEJANNE	ACT	8	ON	TE	27/11/1992	02/11/1992	27/11/1992	17/11/1997	80 %

019001106	LE ROUFFY (LES SAGNOUX)	ACT	8	ON	TE	02/10/1998	01/05/2001	02/10/1998	18/02/2005	80 %
019001119	FORAGE LE BREUIL 1	ACT	16	ON	TE	31/03/1988	03/07/1986	31/03/1988	20/02/1989	80 %
019001120	FORAGE LE BREUIL 2	ACT	16	ON	TE	31/03/1988	03/07/1986	31/03/1988	20/02/1989	80 %
019001124	ORLIAGUET 1, BORIE	ACT	19	ON	TE	31/03/1988	11/01/1991	31/03/1988	21/05/2001	80 %
019001125	ORLIAGUET 2, LA CHASTRE	ACT	17	ON	TE	31/03/1988	11/01/1991	31/03/1988	21/05/2001	80 %
019001126	ORLIAGUET 3, BOIS D'URLAN	ACT	17	ON	TE	31/03/1988	11/01/1991	31/03/1988	21/05/2001	80 %
019001127	ORLIAGUET 4	ACT	17	ON	TE	31/03/1988	11/01/1991	31/03/1988	21/05/2001	80 %
019001128	ORLIAGUET 3 PRIME	ACT	17	ON	TE	31/03/1988	11/01/1991	31/03/1988	21/05/2001	80 %
019001230	LABITARELLE 1	ACT	5	ON	TE	24/10/1997	31/05/1999	24/10/1997	30/11/2000	80 %
019001231	LABITARELLE 2	ACT	5	ON	TE	24/10/1997	31/05/1999	24/10/1997	30/11/2000	80 %
019001232	LABITARELLE 3	ACT	6	ON	TE	24/10/1997	31/05/1999	24/10/1997	30/11/2000	80 %
019001237	FORAGE COUFIGNIER	ACT	18	ON	TE	24/10/1997	31/05/1999	24/10/1997	30/11/2000	80 %
019001253	FEYT	ACT	6	ON	TE	05/03/1999	15/07/2002	05/03/1999	26/07/2005	80 %
019001261	CHASTANET ANCIEN	ACT	17	ON	TE	17/01/1997	17/10/1989	17/01/1997	03/07/1998	80 %
019001262	CHASTANET NOUVEAU	ACT	17	ON	TE	17/01/1997	17/10/1989	17/01/1997	03/07/1998	80 %
019001264	FORAGE CHASTANET	ACT	34	ON	TE	17/01/1997	17/10/1989	17/01/1997	03/07/1998	80 %
019001437	LE MOREL (MALEZE)	ACT	192	N	TE	22/11/2011	15/12/2009	22/11/2011	14/09/2012	60 %
019001642	LA PEYRERIE 1	ACT	22	ON	TE	30/06/1997	12/07/1983	30/06/1997	24/10/1997	80 %
019001643	LA PEYRERIE 2	ACT	22	ON	TE	30/06/1997	12/07/1983	30/06/1997	24/10/1997	80 %
019001644	SAUGE	ACT	19	ON	TE	30/06/1997	28/04/1986	30/06/1997	24/10/1997	80 %
019001650	LA CASCADE	ACT	360	N	NE					0 %
019001781	FEIX	ACT	114	ON	TE	06/05/1997	27/11/1995	06/05/1997	30/11/2000	80 %
019001871	FORAGE DE FREYGNAC F2	ACT	15	ON	TE	29/09/2001	10/08/2002	29/09/2001	10/08/2004	80 %
019003494	FORAGE F4	ACT	360	ON	TE	11/09/2012	23/03/2011	11/09/2012	03/02/2014	80 %
Indice consolidé /UGE										63,1 %

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 63,10%.

3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

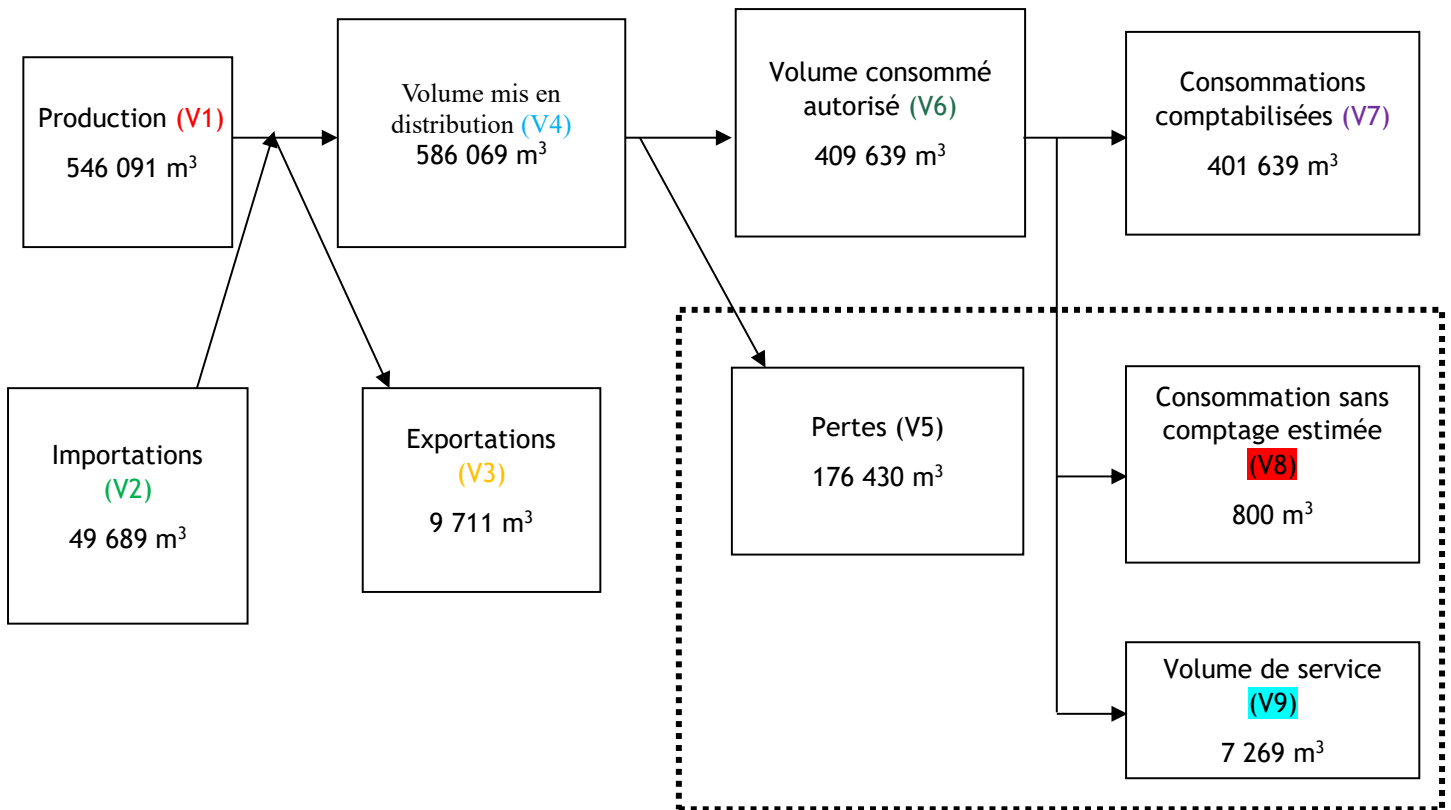
La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le SD2V a calculé cet indice 2024 pour l'ensemble de son nouveau territoire comme ci-après :

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	—	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		—	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80 %	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	0	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	0	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	82

3.4 Les indicateurs de performance du réseau



3.5 Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	84,64%	70,40%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés+volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement (m3/j/km)	2,21	1,77
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	70,33%	68,50%

3.6 L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,80 m³/j/km.

3.7 L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 0,76 m³/j/km.

3.8 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la collectivité par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0	2,58	2,365	0,55	0,415

Au cours des 5 dernières années 5,91 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,19 %.

3.9 Indicateurs supplémentaires calculés mais non obligatoires pour le Syndicat qui n'a pas de Commission Consultative des Services Publics (CCSP)

Durée d'extinction de la dette :

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service.

Exprimée en année, elle est égale au ratio entre l'encours de la dette et l'épargne brute annuelle

Montant total de l'encours de la dette : capital restant dû au 31/12/2024 : 1 714 969€

Epargne brute annuelle 2024 (capacité d'autofinancement brute) : 269 600€

(recettes réelles de fonctionnement 2024 : 2 00 156 - dépenses réelles de fonctionnement : 1 735 555)

Durée d'extinction de la dette au 31/12/2024 = $\frac{1\,714\,969}{269\,600} = 6.36$ soit 6 ans et 4 mois

Le taux d'impayés sur les factures de la vente d'eau 2024 est 3,70% repartis comme ci-dessous :

Abonnements	Exercice 2024
Montant HT facturé en € (Abonnement)	689 780,28 €
Montant HT facturé en € (Consommation)	913 624,24 €
Total	1 603 404,52 €
Montant impayés en € au 31/12/2024	59 260,45 €
Taux impayés en %	3,70%

Le taux de réclamation Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service rapporté à 1 000 abonnés.

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau à l'exception de celles relatives au niveau des prix. Les réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau (odeur, couleur, goût) la qualité du service (pression, fuites avant compteur, travaux...).

Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés.

En 2024, le service a comptabilisé 12 réclamations écrites.

Calcul du taux = nombre de réclamation comptabilisé avec trace écrite/nombre d'abonnés x 1000

Le taux de réclamation en 2024 = $(12/6717 \times 1000) = 1.78 \%$

Ces réclamations portent sur des fuites après compteur.

3.10 tableau récapitulatif des indicateurs

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	9847	9847
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2 Vallées 2,98€	2 Vallées 3,02€
	Morel 3,30€	Morel 3,35€
	Sainte-Fortunade 2,82€	Sainte-Fortunade 2,87€
	Laguenne 2,74€	Laguenne 2,78€
	Saint-Bonnet- Avalouze 3,12€	Saint-Bonnet- Avalouze 3,17€
	Chanac-Les-Mines 2,81€	Chanac-Les-Mines 2,85€
	Gimel-Les- Cascades 2,70€	Gimel-Les- Cascades 2,74€
	Les Angles-sur- Corrèze 2,90€	Les Angles-sur- Corrèze 2,94€
	Gros-Chastang 2,54€	Gros-Chastang 2,58€
	Champagnac-la- Prune 2,54€	Champagnac-la- Prune 2,60€
	Lagarde-Enval 2,58€	Lagarde-Enval 3,35€
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97%	98%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94%	90%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63%	63%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	65	82
Rendement du réseau de distribution	73,21%	70,40%
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,8	1,8
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,78	0,76
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,30%	0,19%
Taux de réclamations écrites	0,45%	1,78%
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	-	-
Durée d'extinction de la dette	7 ans 6 mois	6 ans 4 mois
Taux impayés sur les factures d'eau au 31/12	3,94%	3,70%

4. Le financement des investissements

4.1 les branchements en plomb

Le SD2V ne recense aucun branchement en plomb sur l'ensemble de son territoire.

4.2 les montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	563 510,91 €	426 258,09 €
Montants des subventions en €	144 110,70 €	219 128,80 €
Montants des contributions du budget général en €		

*Détails des dépenses HT de travaux réalisés : 426 258.09 €

- travaux de sectorisation LAGARDE-ENVAL/SAINTE-FORTUNADE/CORNIL
- diagnostique GIMEL-LES-CASCADES / CHANAC-LES-MINES (diagnostique des forages)
- raccordement réseau du village Miginiac et Saint-Bonnet-Avalouze (1^{ère} tranche)
- travaux de renouvellement canalisation Route de Cornil - SAINTE FORTNUADE
- extension réseau Le Coudert - ESPAGNAC
- abandon de 110m de réseau - LA ROCHE-CANILLAC

4.3 l'état de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 862 317,04 €	1 714 969,12 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	146 242,72 €
	en intérêts	147 347,92 €
	37 784,29 €	56 640,48 €

4.4 les amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 493 575.97 €.

4.5 présentations des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Diagnostic Laguenne-sur-Avalouze/Champagnac-la-Prune	237 682,40 €	275 838,40 €
Etude environnementale ressource F7		
Substitution de la ressource Laguenne-sur-Avalouze	2 000 000,00 €	
Substitution de la ressource Miginiac		
Renouvellement Bourg de Gumont	276 000,00 €	
Régénération du forage Aigueperse	45 000,00 €	
Renouvellement télé-surveillance (fin communication 2G et 3G, lutte contre la cybersécurité,,)	150 000,00 €	
Etude la télérelève des compteurs abonnés	150 000,00 €	
Rehabilitation du réservoir du Mortier	150 000,00 €	

Le SD2V n'a pris aucune délibération listant ses programmes de travaux pour les prochaines années.

5. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 les abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a reçu de la trésorerie deux états de demandes d'abandon de créances qu'il a accordées 0 € ont été abandonnés.

Le SD2V n'a pas mis en place d'opérations de coopération humanitaire décentralisée

6. Les annexes

6.1 récapitulatif des fermetures et réouverture de compteurs en 2024

Communes	Nombre de fermetures réalisées	Nombre de réouverture réalisées
Argentat-sur-Dordogne		
Champagnac-la-Noaille	2	
Champagnac-la-Prune		
Chanac-les-Mines	3	
Clergoux	1	
Espagnac		
Forgès	1	
Gimel-les-Cascades	1	
Gros-Chastang		1
Gumond		
La Roche-Canillac		
Ladignac-sur-Rondelles	1	
Lagarde-Marc-la-Tour	1	
Laguenne-sur-Avalouze	1	1
Les Angles-sur-Corrèze		
Marcillac-la-Croisille		
Pandrignes		
Saint-Bonnet-Elvert		
Saint-Chamant		
Saint-Pardoux-la-Croisille		1
Saint-Paul		
Sainte-Fortunade	3	

Rappel : en 2024, le coût pour une fermeture de compteur est de 180 € TTC.

6.2 le renouvellement des compteurs de 2024

Communes	Nombre de compteur en 2024	Compteurs
Argentat-sur-Dordogne	132	6
Champagnac-la-Noaille	225	1
Champagnac-la-Prune	176	6
Chanac-les-Mines	307	11
Clergoux	333	1
Espagnac	275	7
Forgès	240	4
Gimel-les-Cascades	474	10
Gros-Chastang	195	3
Gumont	98	2
La Roche-Canillac	199	3
Ladignac-sur-Rondelles	222	2
Lagarde-Marc-la-Tour	605	26
Laguenne-sur-Avalouze	912	21
Les Angles-sur-Corrèze	71	1
Marcillac-la-Croisille	152	4
Pandrignes	121	7
Saint-Bonnet-Elvert	204	5
Saint-Chamant	348	14
Saint-Pardoux-la-Croisille	195	3
Saint-Paul	170	11
Sainte-Fortunade	1063	33
	6717	181

6.3 Quelle eau buvez-vous ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LES BUSSIÈRES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau de bonne qualité physico-chimique.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : CHANCELADE, FORAGE F4, FORAGE RABES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 14 personnes sur 1 commune (SAINT-FORTUNADE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 10,5 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0,013 microgramme/L

Recommandations	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 7,68 unité pH Valeur maxi : 7,9 unité pH
Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	
ALUMINIUM	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2 microgramme/L Valeur maxi : 2 microgramme/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 237 microS/cm Valeur maxi : 248 microS/cm

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000272

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : INSTITUT MEDICO EDUCATIF

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau de bonne qualité physico-chimique.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : CHANCELADE, FORAGE F4, FORAGE RABES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 122 personnes sur 1 commune (SAINT-FORTUNADE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
	MINÉRALES A Bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 10,5 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERSISTANTS A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 171 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023

Qualité de l'eau	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	pH Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 7,84 unité pH Valeur maxi : 8 unité pH
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	VALEUR MAXI Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	CONDUCTIVITÉ À 25°C Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 238 microS/cm Valeur maxi : 246 microS/cm
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	

Édité le 18/03/2025

UDI 019000271

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINTE FORTUNADE BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau de bonne qualité physico-chimique.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2025 : A

Origine, gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : CHANCELADE, EMBESSE, FORAGE F4, FORAGE RABES, LES CENTS ECUS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 760 personnes sur 1 commune (SAINTE-FORTUNADE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES	A Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 11,5 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L
PESTICIDES PHITOPHORES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0 microgramme/L

ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 7,6 unité pH Valeur maxi : 7,8 unité pH
CHLORURES Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2 microgramme/L Valeur maxi : 2 microgramme/L
CONDUCTIVITÉ	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 268 microS/cm Valeur maxi : 291 microS/cm

Pour en savoir plus
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000270

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : AMPINAT (UV)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par un captage : LES BUSSIÈRES AMPINAT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 71 personnes sur 1 commune (SAINT-FORTUNADE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
	NITRATES	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,75 mg/L Valeur maxi : 4,3 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTALLOIDES PERTINENTS	A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	pH	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 7,6 unité pH Valeur maxi : 7,8 unité pH
TEMPÉRATURE  Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	ÉVALUATION DU CARACTÈRE ACIDE D'UNE EAU	Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.
RÉSEAU PRIVÉ  Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	ÉLÉMENT D'ORIGINE NATURELLE OU POUVANT PROVENIR DU PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DE L'EAU	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 5 microgramme/L Valeur maxi : 5 microgramme/L
PLOMB  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	CONDUCTIVITÉ À 25°C	Référence de qualité non respectée Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 154 microS/cm Valeur maxi : 160 microS/cm
Revenir à la page d'accueil  Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr		

Édité le 18/03/2025

 UDI 019000269

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST BONNET AVALOUZE BOURG

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité		
2024	Eau de qualité bactériologique insuffisante. Un traitement de désinfection permanent doit être mis en place. Limite de qualité pour l'Arsenic dépassée sur deux prélèvements. Références de qualité non respectées pour le paramètre conductivité et ponctuellement le pH, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques. A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées. La substitution de la ressource a été demandée.	D	A : Eau de bonne qualité	
			B : Eau de qualité convenable	
			C : Eau de qualité insuffisante	
			D : Eau de mauvaise qualité	
Indicateur 2023 : A				
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE CHANTELOUBE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente de façon permanente 153 personnes sur 1 commune (LAGUENNE-SUR-AVALOUZE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	D Mauvaise qualité. Limites et références de qualité non respectées	
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 81 % Valeur maxi : 1,11 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
		NUTRIENTS	A Bonne qualité	
		Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15,5 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L	
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERSISTANTS	A Très bonne qualité	
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
		ARSENIC	C Limite de qualité dépassée sur 2 prélèvements	
		Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 9,8 microgramme/L Valeur maxi : 11 microgramme/L	
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	pH	Référence de qualité ponctuellement non respectée	
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,6 unité pH Valeur maxi : 6,8 unité pH	
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	ALUMINIUM	Très bonne qualité	
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
Pour aller plus loin		RADON	Présence naturelle de radon	
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr		Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 236 Bq/L Valeur maxi : 237 Bq/L	
Édité le 18/03/2025 UDI 019000672 L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.				



ZONE DE DISTRIBUTION : ST BONNET ELVERT BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU												
Votre réseau est alimenté par les captages : BOUSSEYROUX AMONT, LACHAUD, BOUSSEYROUX AVAL, LACHAUD, FORAGE DES CARRIÈRES (BOUSSEYROUX). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 219 personnes sur 1 commune (SAINT-BONNET-ELVERT). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024 </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,25 mg/L Valeur maxi : 3,6 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTALLOIDES PERTINENTS</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 177 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023 </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,25 mg/L Valeur maxi : 3,6 mg/L	PESTICIDES ET MÉTALLOIDES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 177 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité												
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024												
NITRATES	A Très bonne qualité												
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,25 mg/L Valeur maxi : 3,6 mg/L												
PESTICIDES ET MÉTALLOIDES PERTINENTS	A Très bonne qualité												
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 177 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023												
Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES												
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures. RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	<table> <tr> <th>PH</th><td> Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 8,14 unité pH Valeur maxi : 8,2 unité pH </td></tr> <tr> <th>ABONDANCE</th><td>Pas de données disponibles</td></tr> <tr> <th>CONDUCTIVITÉ</th><td>Référence de qualité non respectée</td></tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 195 microS/cm Valeur maxi : 202 microS/cm </td></tr> </table>	PH	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 8,14 unité pH Valeur maxi : 8,2 unité pH	ABONDANCE	Pas de données disponibles	CONDUCTIVITÉ	Référence de qualité non respectée	Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 195 microS/cm Valeur maxi : 202 microS/cm				
PH	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 8,14 unité pH Valeur maxi : 8,2 unité pH												
ABONDANCE	Pas de données disponibles												
CONDUCTIVITÉ	Référence de qualité non respectée												
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 195 microS/cm Valeur maxi : 202 microS/cm												
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr													

Édité le 18/03/2025

UDI 019000477

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE NOUAL

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau de bonne qualité physico-chimique. A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
Origine et gestion de l'eau		Indicateur 2023 : A	
Votre réseau est alimenté par un captage : POMPIER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 545 personnes sur 1 commune (SAINT-FORTUNADE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE		A	Bonne qualité. Références de qualité non respectées
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES		A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,7 mg/L Valeur maxi : 2,3 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERSISTANTS		A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
Ouvrages associés		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
ABSENCE			
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.			
TEMPÉRATURE			
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.		Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	
RÉSEAU PRIVÉ		Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 7,72 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH	
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.		Très bonne qualité	
PLOMB		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.			
PROPRIÉTÉS DES IONS CALCIUM		Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ MAXI		Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 222 microS/cm Valeur maxi : 245 microS/cm	
RADON		Présence naturelle de radon	
Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 109 Bq/L Valeur maxi : 109 Bq/L	
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr			
Édité le 18/03/2025			
UDI 019000273			
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.			



ZONE DE DISTRIBUTION : ST BAZILE DE LA ROCHE BOURG

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023-24 : C			
Origine et gestion de l'eau			
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE DE FREYGNAC F1, FORAGE DE FREYGNAC F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.			
Elle fait l'objet d'un traitement.			
Votre réseau alimente de façon permanente 135 personnes sur 1 commune (ARGENTAT-SUR-DORDOGNE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ».			
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.			
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU			
BACTÉRIOLOGIE		A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES		A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 10 mg/L Valeur maxi : 10 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS		A	Présence d'Atrazine Déséthyl sans dépassement de la limite de qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 1 Valeur maxi : 0,077 microgramme/L (atrazine déséthyl)	
CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE		D	Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau
Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,732 microgramme/L Valeur maxi : 1,7 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
pH			
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 8,02 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH	
CUIVRE		Pas de données disponibles	
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.			
ZINC			
		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 238 microS/cm Valeur maxi : 241 microS/cm	

</



TEMPÉRATURE



RÉSEAU PRIVÉ



PLOMB



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000679

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LAGARDE ENVAL BOURG

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.

A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE PUY CHAUTROU, MECHAUSSE DROITE C1, MECHAUSSE GAUCHE C2, TRIEUX. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 946 personnes sur 1 commune (LAGARDE-MARC-LA-TOUR). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 8,35 mg/L
Valeur maxi : 9,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PHYTO-TOXICITÉ

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0,028 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

pH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 6,94 unité pH
Valeur maxi : 7,5 unité pH

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 11 microgramme/L
Valeur maxi : 11 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ ÉLECTRIQUE

Référence de qualité non respectée

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 195 microS/cm
Valeur maxi : 275 microS/cm

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Partez à l'avant-garde



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019001050

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Corrèze ARS Nouvelle Aquitaine - 4 Rue du 9 Juin 1944 19000 Tulle

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPAGNAC LA PRUNE BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb). Dépassement ponctuel de la référence de qualité pour le paramètre température.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par un captage : LA DAGUE (LE LIAC). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement.
Votre réseau alimente de façon permanente 24 personnes sur 1 commune (CHAMPAGNAC-LA-PRUNE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019001098

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024
CHIMIE	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,7 mg/L Valeur maxi : 2,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES	Pas de données disponibles
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH	Eau agressive
Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 6,17 unité pH Valeur maxi : 6,4 unité pH
TRACÉS	Pas de données disponibles
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ	Eau agressive
	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 53,7 microS/cm Valeur maxi : 59 microS/cm
TEMPÉRATURE	Référence de qualité ponctuellement non respectée
	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,7 °C Valeur maxi : 27 °C



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LIAC

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique insuffisante en 2024. Une optimisation du traitement de désinfection en place est nécessaire. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb). A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.	D A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : D

Origine et traitement de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : BOURLAND 1 (AMONT), BOURLAND 2 (AVAL). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 22 personnes sur 1 commune (CHAMPAGNAC-LA-PRUNE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE D Mauvaise qualité. Limites et références de qualité non respectées Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 70 % Valeur maxi : 1,11 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
	NITRATES A Très bonne qualité Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3,9 mg/L Valeur maxi : 3,9 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Pas de données disponibles

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	pH Eau agressive Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 5,93 unité pH Valeur maxi : 6 unité pH
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	ALUMINIUM Pas de données disponibles
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	ÉLÉMENT D'ORIGINE NATURELLE Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	CONDUCTIVITÉ MAXI Eau agressive Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 42,9 microS/cm Valeur maxi : 45,7 microS/cm
Pour en savoir plus Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	RADON Présence naturelle de radon Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 217 Bq/L Valeur maxi : 217 Bq/L

Édité le 18/03/2025

UDI 019001102

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE PEUCH

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par un captage : RENAUDETS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 49 personnes sur 1 commune (CHAMPAGNAC-LA-PRUNE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024
NITRATES	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,25 mg/L Valeur maxi : 1,4 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERSISTANTS	A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 177 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH	Eau agressive Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,18 unité pH Valeur maxi : 6,3 unité pH
ALUMINIUM	Pas de données disponibles Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 41,9 microS/cm Valeur maxi : 42,5 microS/cm

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019001104

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROUFFY

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb). A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : E			
Origine et gestion de l'eau			
Votre réseau est alimenté par les captages : FUTIJEANNE, LE ROUFFY (LES SAGNOUX). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 53 personnes sur 1 commune (CHAMPAGNAC-LA-PRUNE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ».			
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.			
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU			
BACTÉRIOLOGIE		A	Bonne qualité. Références de qualité non respectées
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024	
NITRATES		A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,9 mg/L Valeur maxi : 2,9 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS		-	Pas de données disponibles
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.			
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
pH		Eau agressive	
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,02 unité pH Valeur maxi : 6,1 unité pH	
ALUMINIUM		Pas de données disponibles	
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.			
CORROSIVITÉ A 25°C		Eau agressive	
		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 37,9 microS/cm Valeur maxi : 39 microS/cm	
RADON		Présence naturelle de radon	
Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 256 Bq/L Valeur maxi : 256 Bq/L	

Absence	
	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
Température	
	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
Réseau privé	
	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
Plomb	
	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
L'eau, elle aussi, a son code	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
Édité le 18/03/2025	
UDI 019001108	
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.	



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019001108

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LES GOUTTES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE LE BREUIL 1, FORAGE LE BREUIL 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 489 personnes sur 1 commune (GIMEL-LES-CASCADES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité. Références de qualité non respectées
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
MINÉRALES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,25 mg/L Valeur maxi : 4,5 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERSISTANTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 143 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021

Quelques conseils
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH	
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 7,86 unité pH Valeur maxi : 8 unité pH
ALUMINIUM	
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Pas de données disponibles
CONDUCTIVITÉ A 25°C	
	Référence de qualité non respectée
	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 196 micros/cm Valeur maxi : 225 micros/cm

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025
UDI 019001123

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA BITARELLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau de bonne qualité physico-chimique. A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par les captages : ORLIAGUET 1, BORIE, ORLIAGUET 2, LA CHASTRE, ORLIAGUET 3 PRIME, ORLIAGUET 3, BOIS D'URLAN, ORLIAGUET 4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 279 personnes sur 1 commune (GIMEL-LES-CASCADES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité. Références de qualité non respectées
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
	NITRATES	A	Très bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,15 mg/L Valeur maxi : 9 mg/L	
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES								
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	<table> <tr> <th>pH</th><td> Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,89 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH </td></tr> <tr> <th>ALUMINIUM</th><td> Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 25 microgramme/L Valeur maxi : 25 microgramme/L </td></tr> <tr> <th>RADON</th><td> Présence naturelle de radon Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 264 Bq/L Valeur maxi : 293 Bq/L </td></tr> <tr> <th>CONDUCTIVITÉ</th><td> Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 220 microS/cm Valeur maxi : 230 microS/cm </td></tr> </table>	pH	Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,89 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH	ALUMINIUM	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 25 microgramme/L Valeur maxi : 25 microgramme/L	RADON	Présence naturelle de radon Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 264 Bq/L Valeur maxi : 293 Bq/L	CONDUCTIVITÉ	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 220 microS/cm Valeur maxi : 230 microS/cm
pH	Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,89 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH								
ALUMINIUM	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 25 microgramme/L Valeur maxi : 25 microgramme/L								
RADON	Présence naturelle de radon Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 264 Bq/L Valeur maxi : 293 Bq/L								
CONDUCTIVITÉ	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 220 microS/cm Valeur maxi : 230 microS/cm								
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.									
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.									
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.									
Pour aller plus loin Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr									

Édité le 18/03/2025

UDI 019001130

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LES ANGLES BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Limites de qualité bactériologique satisfaisantes en 2024. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis ponctuellement pour le paramètre conductivité. A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.	D A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : ORLIAGUET 1, BORIE, ORLIAGUET 2, LA CHASTRE, ORLIAGUET 3 PRIME, ORLIAGUET 3, BOIS D'URLAN, ORLIAGUET 4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 126 personnes sur 1 commune (ANGLES-SUR-CORREZE (LES)). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLÉES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLÉES » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE D Limites de qualité respectées en 2024. Références non respectées Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 80 % Valeur maxi : 1,11 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
	NITRATES A Très bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,15 mg/L Valeur maxi : 9 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTALLOÏDES PERSISTANTS A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 180 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	PH Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9. Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 7,91 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	AMMONIUM Très bonne qualité Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 25 microgramme/L Valeur maxi : 25 microgramme/L
	CONDUCTIVITÉ À 25°C Référence de qualité ponctuellement non respectée Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 220 microS/cm Valeur maxi : 244 microS/cm
Revenir à l'information Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	RADON Présence naturelle de radon Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 264 Bq/L Valeur maxi : 293 Bq/L

Édité le 18/03/2025

UDI 019001131

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LABITARELLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau de bonne qualité physico-chimique hormis ponctuellement pour le paramètre coloration. A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE COUFGNIER, LABITARELLE 1, LABITARELLE 2, LABITARELLE 3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 187 personnes sur 1 commune (GROS-CHASTANG). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité. Références de qualité non respectées
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,5 mg/L Valeur maxi : 7,6 mg/L
PESTICIDES ET MÉTALLOIDES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	<table> <tr> <th>PH</th><td></td></tr> <tr> <td>Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.</td><td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 7,88 unité pH Valeur maxi : 8 unité pH</td></tr> <tr> <th>ALUMINIUM</th><td>Pas de données disponibles</td></tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.</td><td></td></tr> <tr> <th>COLORATION</th><td>Référence de qualité ponctuellement non respectée</td></tr> <tr> <td></td><td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,4 mg(Pt)/L Valeur maxi : 47 mg(Pt)/L</td></tr> <tr> <th>RADON</th><td>Présence naturelle de radon</td></tr> <tr> <td></td><td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 274 Bq/L Valeur maxi : 274 Bq/L</td></tr> </table>	PH		Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 7,88 unité pH Valeur maxi : 8 unité pH	ALUMINIUM	Pas de données disponibles	Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.		COLORATION	Référence de qualité ponctuellement non respectée		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,4 mg(Pt)/L Valeur maxi : 47 mg(Pt)/L	RADON	Présence naturelle de radon		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 274 Bq/L Valeur maxi : 274 Bq/L
PH																	
Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 7,88 unité pH Valeur maxi : 8 unité pH																
ALUMINIUM	Pas de données disponibles																
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.																	
COLORATION	Référence de qualité ponctuellement non respectée																
	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,4 mg(Pt)/L Valeur maxi : 47 mg(Pt)/L																
RADON	Présence naturelle de radon																
	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 274 Bq/L Valeur maxi : 274 Bq/L																

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019001234

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPAGNAC LA NOAILLE BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Non conformité ponctuelle pour le paramètre conductivité. Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : FEIX, LE MOREL (MALEZE). L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 99 personnes sur 1 commune (CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Recherche de plomb
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2025

UDI 019001252

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité. Références de qualité non respectées Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023, 2024
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	
NITRATES	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,77 mg/L Valeur maxi : 1,4 mg/L
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 182 Valeur maxi : 0 microgramme/L
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	
CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE	D Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 0,629 microgramme/L Valeur maxi : 1,8 microgramme/L
Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 7,93 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH
Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	
ALUMINIUM	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 27,2 microgramme/L Valeur maxi : 38 microgramme/L
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Référence de qualité ponctuellement non respectée Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 229 microS/cm Valeur maxi : 250 microS/cm



ZONE DE DISTRIBUTION : FEYT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par un captage : FEYT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 44 personnes sur 1 commune (CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019001254

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 7,9 mg/L Valeur maxi : 7,9 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

pH	Eau agressive
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 5,53 unité pH Valeur maxi : 5,6 unité pH
ALUMINIUM	Pas de données disponibles
Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ ÉLECTRIQUE	Eau agressive
	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 49,3 microS/cm Valeur maxi : 50,5 microS/cm

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MIGINIAC

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Limites de qualité bactériologique satisfaisantes en 2024. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb). Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : D	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente de façon permanente 23 personnes sur 1 commune (CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	C
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Limites de qualité respectées en 2024. Références non respectées
			Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 90 % Valeur maxi : 8 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023, 2024
		NITRATES	A
		Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Très bonne qualité
			Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 5,5 mg/L Valeur maxi : 5,5 mg/L Année prise en compte : 2022
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Très bonne qualité
			Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 143 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020
		CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVMM)	D
		Elément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.	Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau
			Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 1,24 microgramme/L Valeur maxi : 3,2 microgramme/L
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	pH	Eau agressive
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 6,1 unité pH Valeur maxi : 6,1 unité pH
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	ALUMINIUM	Pas de données disponibles
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.		Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.
Pour aller plus loin		CONDUCTIVITÉ A 25 °C	Eau agressive
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr			Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 62,5 micros/cm Valeur maxi : 65,7 micros/cm
Édité le 18/03/2025			
UDI 019001258			
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.			

Édité le 18/03/2025

UDI 019001258

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VIALATTE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau de bonne qualité physico-chimique, hormis ponctuellement pour le paramètre conductivité.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : FEIX, LE MOREL (MALEZE). L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 58 personnes sur 1 commune (CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023, 2024
NITRATES	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,77 mg/L Valeur maxi : 1,4 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 182 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 7,92 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH
ALUMINIUM	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 27,2 microgramme/L Valeur maxi : 38 microgramme/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Référence de qualité ponctuellement non respectée Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 229 microS/cm Valeur maxi : 254 microS/cm

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2025

UDI 019001260

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHANAC LES MINES BOURG

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau de bonne qualité physico-chimique. A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A			
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par les captages : CHASTANET ANCIEN, CHASTANET NOUVEAU, FORAGE CHASTANET. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 427 personnes sur 1 commune (CHANAC-LES-MINES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	
		A	Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
		MINÉRALES	
		A	Bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L	
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	
		A	Très bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 182 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
ABSENCE		pH	
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.			
TEMPÉRATURE		Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,73 unité pH Valeur maxi : 7,9 unité pH	
RÉSEAU PRIVÉ		FERTILISANTS	
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.		Très bonne qualité	
PLOMB		Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 22 microgramme/L Valeur maxi : 22 microgramme/L	
CONDUCTIVITÉ À 25°C			
		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 254 microS/cm Valeur maxi : 261 microS/cm	
RADON		Présence naturelle de radon	
		Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 122 Bq/L Valeur maxi : 122 Bq/L	
			
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr			
Édité le 18/03/2025 UDI 019001266			
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.			



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MOREL

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Référence de qualité ponctuellement non respectée pour le paramètre conductivité. Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A			
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par les captages : FEIX, LE MOREL (MALEZE). L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.		BACTÉRIOLOGIE	
Elle fait l'objet d'un traitement.		A	
Votre réseau alimente de façon permanente 873 personnes sur 5 communes (CLERGOUX, GUMOND, MARCILLAC-LA-CROISILLE, ROCHE-CANILLAC (LA), SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ».		Très bonne qualité	
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	
		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
		NITRATES	
		A	
		Très bonne qualité	
		Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	
		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,77 mg/L Valeur maxi : 1,4 mg/L	
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	
		A	
		Très bonne qualité	
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	
		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 182 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
		CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVN)	
		D	
		Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau	
		Elément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.	
		Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 0,682 microgramme/L Valeur maxi : 1,8 microgramme/L	
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
 ABSENCE		PH	
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.			
 TEMPÉRATURE		Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.		Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 7,91 unité pH Valeur maxi : 8,1 unité pH	
 RÉSEAU PRIVÉ		ALUMINIUM	
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.		Très bonne qualité	
 PLOMB		Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 27,2 microgramme/L Valeur maxi : 38 microgramme/L	
 Pour aller plus loin		CONDUCTIVITÉ À 25°C	
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr		Référence de qualité ponctuellement non respectée	
Édité le 20/03/2025		Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 222 microS/cm Valeur maxi : 242 microS/cm	
UDI 019001439			
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.			

Édité le 20/03/2025

UDI 019001439

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Corrèze ARS Nouvelle Aquitaine - 4 Rue du 9 Juin 1944 19000 Tulle

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU FORGES-ST CHAMANT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE DU LONGOUR F1, FORAGE DU LONGOUR F3, FORAGE DU LONGOUR F4, FORAGE DU LONGOUR F5, FORAGE DU LONGOUR F6. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 747 personnes sur 2 communes (FORGES, SAINT-CHAMANT). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures. RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2025
UDI 019001442

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 3,4 mg/L Valeur maxi : 4,9 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0 microgramme/L	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

pH	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 7,19 unité pH Valeur maxi : 7,5 unité pH
ALUMINIUM	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 microgramme/L Valeur maxi : 4 microgramme/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Référence de qualité non respectée
	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 112 microS/cm Valeur maxi : 126 microS/cm

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dépassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA GANE - LE MORTIER

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb). Un dépassement du paramètre chlorure de vinyle monomère a été relevé. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par un captage : LA RIVIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Elle fait l'objet d'un traitement.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
Votre réseau alimente de façon permanente 105 personnes sur 1 commune (ESPAGNAC). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ».		NITRATES	A Très bonne qualité
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.		Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	
		PESTICIDES ET MÉTALOGUINES PERTINENTS	A Très bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	
		CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (VCM)	A Dépassement de la limite : non représentatif de la totalité du réseau
		Elément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.	
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	pH	Eau agressive
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,02 unité pH Valeur maxi : 6,4 unité pH	
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	ALUMINIUM	Pas de données disponibles
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
		CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive
		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 55,7 microS/cm Valeur maxi : 57,3 microS/cm	
Pour aller plus loin			
			
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr			
Édité le 20/03/2025 UDI 019001638			
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.			



ZONE DE DISTRIBUTION : LA GANE - RESEAU PRINCIPAL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis ponctuellement pour le paramètre conductivité. A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE AIGUEPERSE, FORAGE DES CRÔZES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1061 personnes sur 5 communes (ESPAGNAC, LADIGNAC-SUR-RONDELLES, LAGARDE-MARC-LA-TOUR, PANDRIGNES, SAINT-PAUL). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019001641

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité. Références de qualité non respectées
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,4 mg/L Valeur maxi : 3,8 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH	
Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 7,88 unité pH Valeur maxi : 8,3 unité pH
ALUMINIUM	
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 microgramme/L Valeur maxi : 4 microgramme/L
CONDUCTIVITÉ A 25°C	
	Référence de qualité ponctuellement non respectée Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 257 microS/cm Valeur maxi : 313 microS/cm
RADON	
Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.	Présence naturelle de radon Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 198 Bq/L Valeur maxi : 198 Bq/L



ZONE DE DISTRIBUTION : MAISON ROUGE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante en 2024. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).	C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : LA PEYRERIE 1, LA PEYRERIE 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 191 personnes sur 1 commune (LAGUENNE-SUR-AVALOUZE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	C Pas de non-conformité en 2024 Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 90 % Valeur maxi : 10 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,9 mg/L Valeur maxi : 3,4 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 171 Valeur maxi : 0,019 microgramme/L Année prise en compte : 2023

Quelques conseils
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Eau agressive Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,46 unité pH Valeur maxi : 6,7 unité pH
AMMONIUM Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Pas de données disponibles
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 81,4 microS/cm Valeur maxi : 92,1 microS/cm

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025
UDI 019001647

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAUGE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Un dépassement du paramètre chlorure de vinyle monomère a été relevé. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : SAUGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 81 personnes sur 1 commune (LAGUENNE-SUR-AVALOUZE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
	NITRATES A Très bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,7 mg/L Valeur maxi : 3,8 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTALLOIDES PERTINENTS A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 171 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023

Quelques conseils	CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A Dépassement de la limite : non représentatif de la totalité du réseau Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 1,1 microgramme/L Valeur maxi : 3,3 microgramme/L
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	

Informations complémentaires	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
pH Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 7,14 unité pH Valeur maxi : 7,3 unité pH
ALUMINIUM Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Pas de données disponibles
CONDUCTIVITÉ À 25°C L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 270 micros/cm Valeur maxi : 275 micros/cm

Édité le 20/03/2025

UDI 019001648

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : LAGUENNE BOURG

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité et ponctuellement pour le paramètre pH, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.

A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA CASCADE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1128 personnes sur 1 commune (LAGUENNE-SUR-AVALOUZE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 3,65 mg/L
Valeur maxi : 3,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

pH

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 8,04 unité pH
Valeur maxi : 9,2 unité pH

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 23,7 microgramme/L
Valeur maxi : 33 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité non respectée

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 147 microS/cm
Valeur maxi : 159 microS/cm

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019001649

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Corrèze ARS Nouvelle Aquitaine - 4 Rue du 9 Juin 1944 19000 Tulle

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : LA CHAPELOUNE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau de bonne qualité physico-chimique.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : CHANCELADE, FORAGE F4, FORAGE RABES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 276 personnes sur 1 commune (SAINT-FORTUNADE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES DEUX VALLEES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 10,5 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0,013 microgramme/L

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
pH	
Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,8 unité pH Valeur maxi : 7,9 unité pH
AMBIENTUM	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2 microgramme/L Valeur maxi : 2 microgramme/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C	
	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 237 microS/cm Valeur maxi : 248 microS/cm

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025
UDI 019002377

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dépassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la **présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 68,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 9,85 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024	 1,70 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 1,90 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 3,80 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 11,70 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

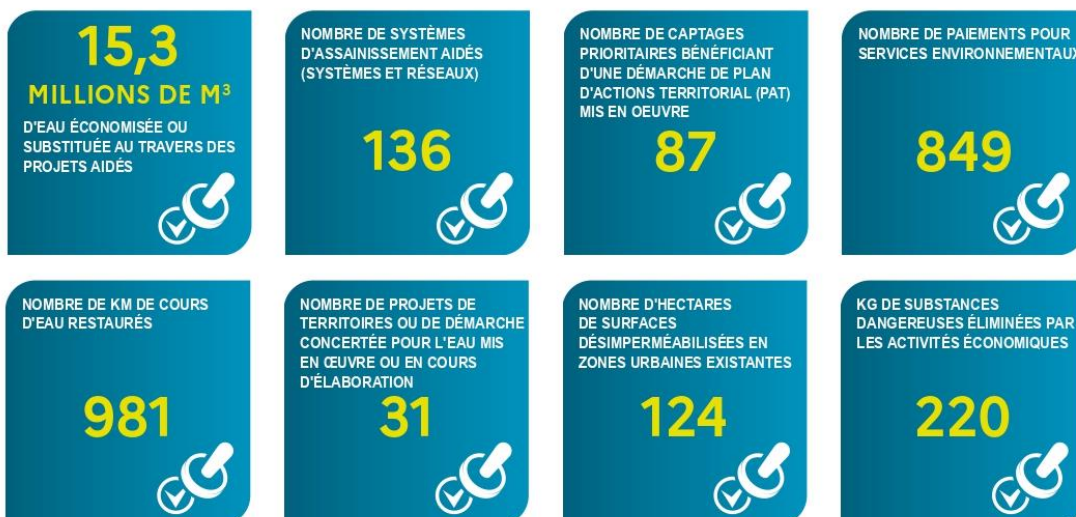
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 4,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau	 6,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)	 30,90 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
 21,80 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024	 16,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 9,30 € aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 10,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).	

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)



IMPRIMERIE



Conception : AELB D.C. - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert